



Comité départemental de l'eau

15 mars 2024

*Pour une stratégie collective
d'anticipation, de gestion et de préservation de la ressource*

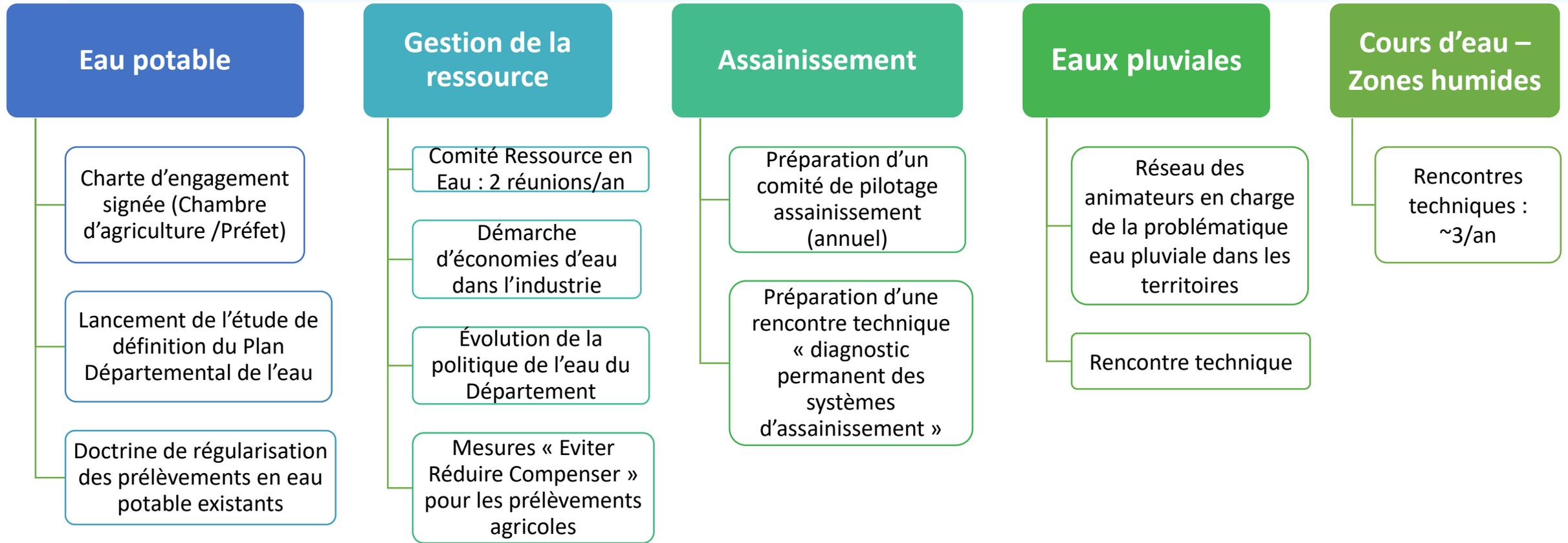


Bertrand BELLANGER
Président du Département
de la Seine-Maritime

Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime



Depuis le 1^{er} Comité Départemental de l'Eau...



Poursuite du travail partenarial :

- Comité permanent de la Délégation Inter Services de l'Eau et de la Nature (DISEN),
- Groupes de travail DISEN : « eau potable », « assainissement », « cours d'eau-continuité écologique »,
- Assainissement : Diagnostics amont et recherche de substances dangereuses dans l'eau,
- Groupes de travail « outils fonciers » et stratégie de protection de la ressource en eau,
- Comités de pilotage des cellules départementales d'animation en eau potable et rivières, etc.



Ordre du jour

1- Situation en Seine-Maritime

- **Volet quantitatif** : point de situation de l'état des nappes, actions mises en œuvre, perspectives
- **Volet qualitatif** : Présentation de la situation du Département et évolutions réglementaires

2- Démarches en cours

- **Économies d'eau l'industrie** :
Présentation de la démarche menée par la DREAL et témoignage d'ARLANXEO
- **Protection de la ressource** :
Paiements pour services environnementaux (PSE) : témoignage du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central
Témoignage d'Amélie ALLAIS, agricultrice située sur un bassin d'alimentation de captage (BAC)
Projet de recherche appliquée PRIAME : Université de Rouen Normandie et AREAS

3- Perspectives

- **Eau et urbanisme**
Présentation de l'outil TURBEau et témoignage de Bois-Guillaume
- **Eaux non conventionnelles**
Actualités, cadre réglementaire et témoignage de la Communauté de Communes Terroir de Caux

4- Politique départementale

- **Évolutions** de la politique départementale de l'eau
- Étude de définition d'un **plan départemental de l'eau**



1- SITUATION EN SEINE-MARITIME

VOLET QUANTITATIF - *DDTM*

- Point de situation de l'état des nappes
- Actions mises en œuvre et perspectives



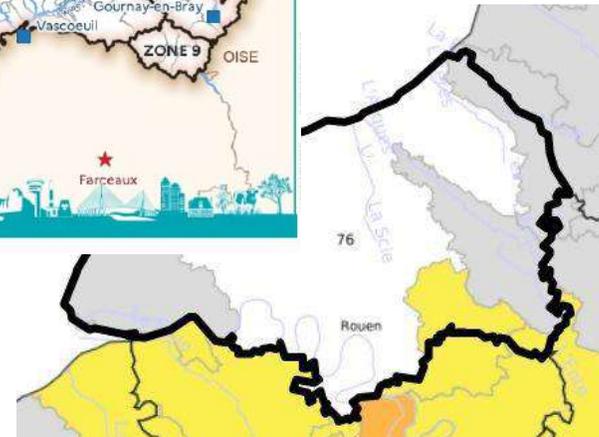
Quantitatif : Retour d'expérience sur l'étiage 2023

MADISEN

ANNEXE 2 : carte des zones d'alerte de l'arrêté cadre sécheresse départemental

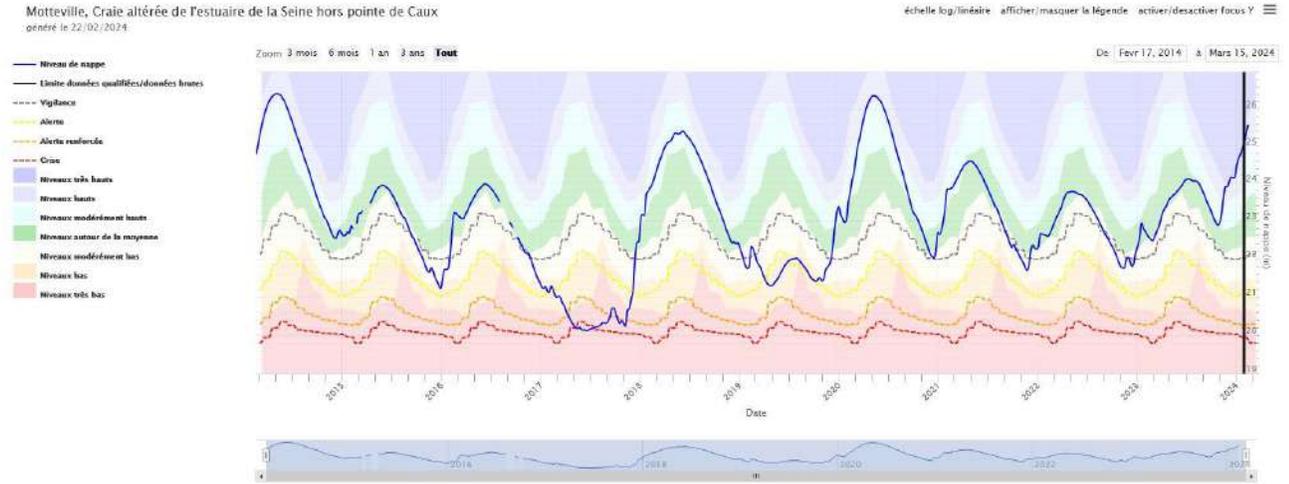
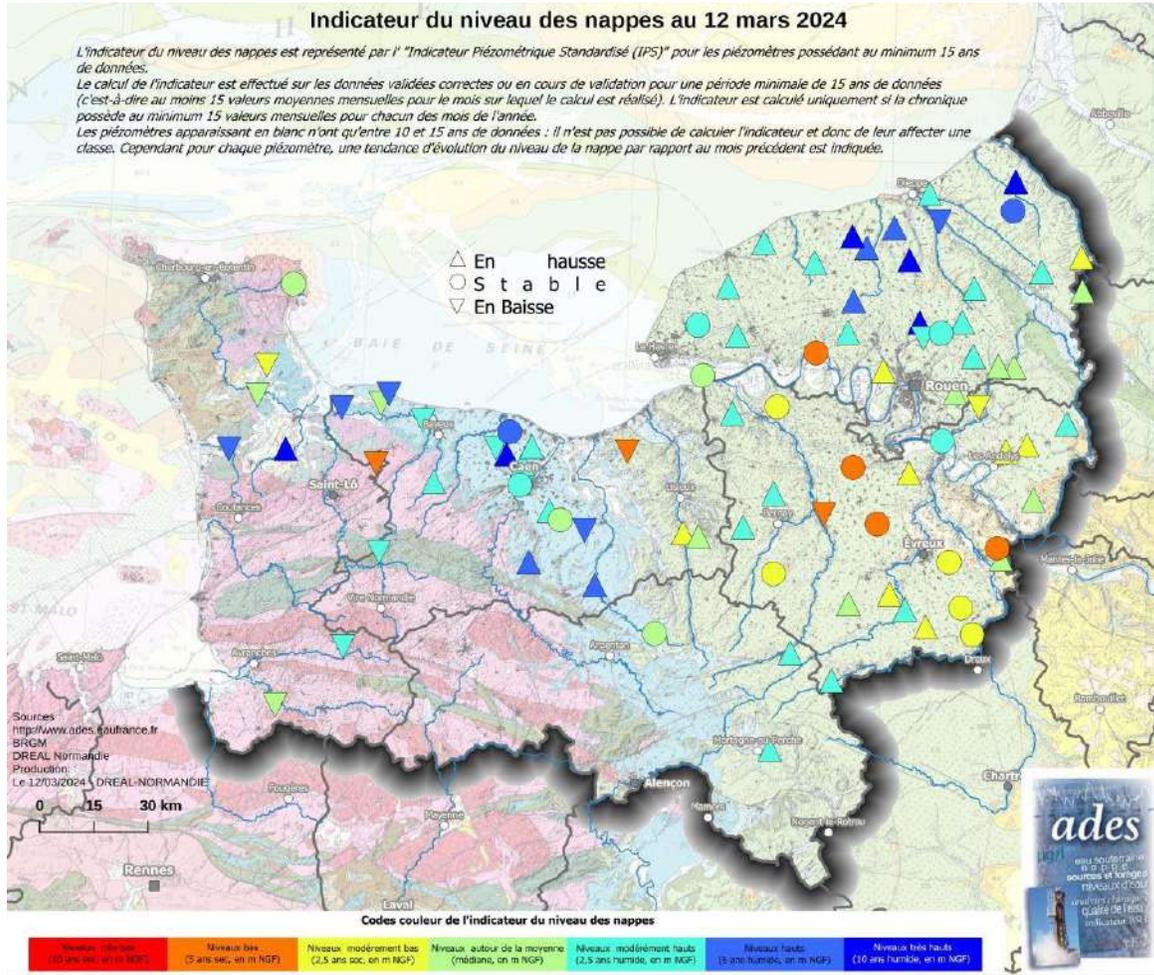


- 2023 = Seconde année de recharge des nappes dégradée
- 2 zones ont fait l'objet de restrictions (Alerte) : Andelle et Epte.
- Demandes de prélèvement pour l'irrigation : augmentation





Quantitatif : État de la ressource au 15 mars 2024



- Recharge en avance (par rapport année courante) et importante
- Bonne infiltration à l'échelle du département (temps de réaction rapide = bétoires + infiltration)



Quantitatif : Actions mises en œuvre



- **Doctrines** : régularisation des prélèvements d'eau potable, « Eviter Réduire Compenser » (ERC) concernant les demandes de prélèvements agricoles (pratiques économes et infiltration)
- **Convention AESN** d'échanges de données (partager les informations entre redevance et déclaration loi sur l'eau)
- **Révision de l'arrêté cadre sécheresse** (révision des seuils, nouveau secteur Bray, prise en compte du nouveau guide national « sécheresse »)
- **Cas particulier du Dun Veules** : première opposition à déclaration



1- SITUATION EN SEINE-MARITIME

VOLET QUALITATIF - *ARS*

- Présentation de la situation du département
- Évolutions réglementaires récentes



Les enjeux qualitatifs et le contrôle sanitaire des eaux

Un cadre exigeant et évolutif

- **Qualité de l'eau distribuée et son accès**
 - Une priorité à tous niveaux
 - Une réglementation sanitaire exigeante et évolutive.
- **Récente transposition de la directive eau potable**
 - Une ambition : améliorer la sécurité sanitaire et garantir en permanence une eau de bonne qualité.
 - Principales évolutions
 - introduction de nouvelles normes
 - obligation de réaliser des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau
 - amélioration de la surveillance de la qualité de l'eau
 - conditions d'octroi des dérogations durcies





Chiffres clés du contrôle sanitaire en Seine-Maritime et accès aux données

6000 prélèvements, plus de 340 000 résultats d'analyse,

384 molécules (dont 331 pesticides) suivies dans les analyses les plus complètes

Des données accessibles à tous et « en direct », faisant l'objet de synthèse et bilans annuels (*)

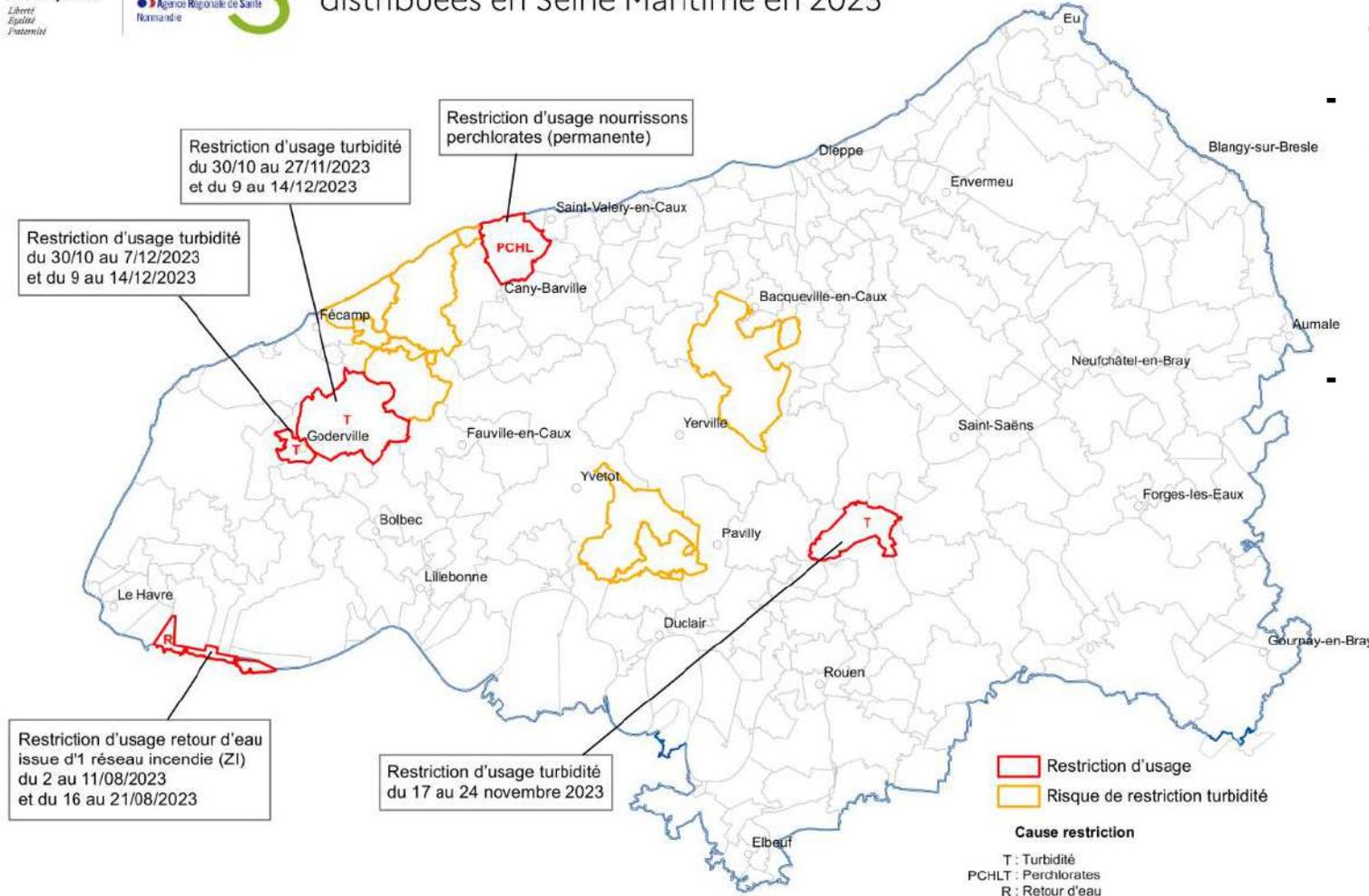
(*) voir notamment <https://www.normandie.ars.sante.fr/eau-potable>





Les situations de restriction (ou risque) en 2023

Situations de restriction (ou risque de restriction) des eaux distribuées en Seine Maritime en 2023



- Environ 32 000 habitants concernés par un risque de turbidité
- Des épisodes justifiant des restrictions, principalement sur deux secteurs (Mont Cauvaire, Goderville).
 - >> Nécessité de sécuriser ces zones en lien avec les collectivités voisines.
- Recommandation, sur un secteur de 2 000 habitants, de ne pas utiliser l'eau pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois pour cause de présence de perchlorates > seuil de 4 µg/l (Paluel)

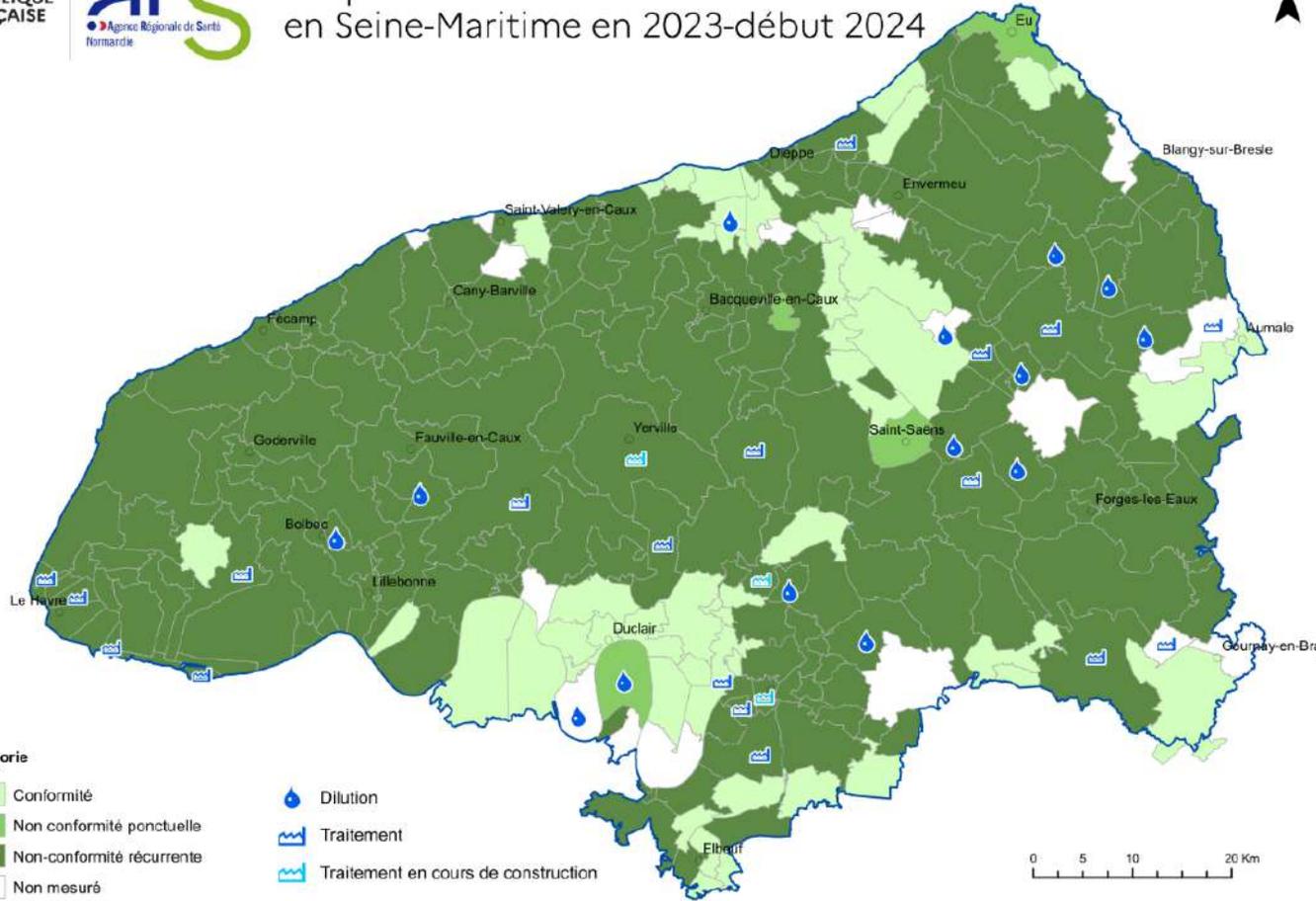


Les enjeux liés à la présence de pesticides et métabolites

Les pesticides dans les eaux distribuées en Seine-Maritime en 2023-début 2024



Norme eau distribuée: 0,1 µg/l par substance, 0,5 µg/l pour la somme



Source : ARS Normandie 2024

- Dans le 76, plus de **300 pesticides ou métabolites recherchés** dans l'eau
- Une situation qui s'est fortement dégradée depuis 2022 avec l'intégration de nouvelles substances recherchées (métabolites chloridazone et chlorothalonil) qui représentent plus de **99 %** de non conformités
- Plus de **83%** de la population concernés par des non-conformités récurrentes ou ponctuelles
- **Pas de restriction de consommation :**
 - Teneurs <Vmax (val. sanitaire de référence ANSES) et dérogations à mener avec plan d'actions curatives et préventives sur 3 ans
 - situation spécifique de Bosc le Hard
- **17 usines** traitant les pesticides en service, 3 sont en cours de construction
- Mais traitement non efficace pour le métabolite R471811 du chlorothalonil, dilution non pertinente au vu des concentrations élevées et ampleur géographique

>> Enjeux et solutions curatifs et préventifs (++)



2- DEMARCHES EN COURS - TEMOIGNAGES

ECONOMIES D'EAU DANS L'INDUSTRIE

- Présentation de la démarche menée par la DREAL
- Témoignage d'ARLANXEO



Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

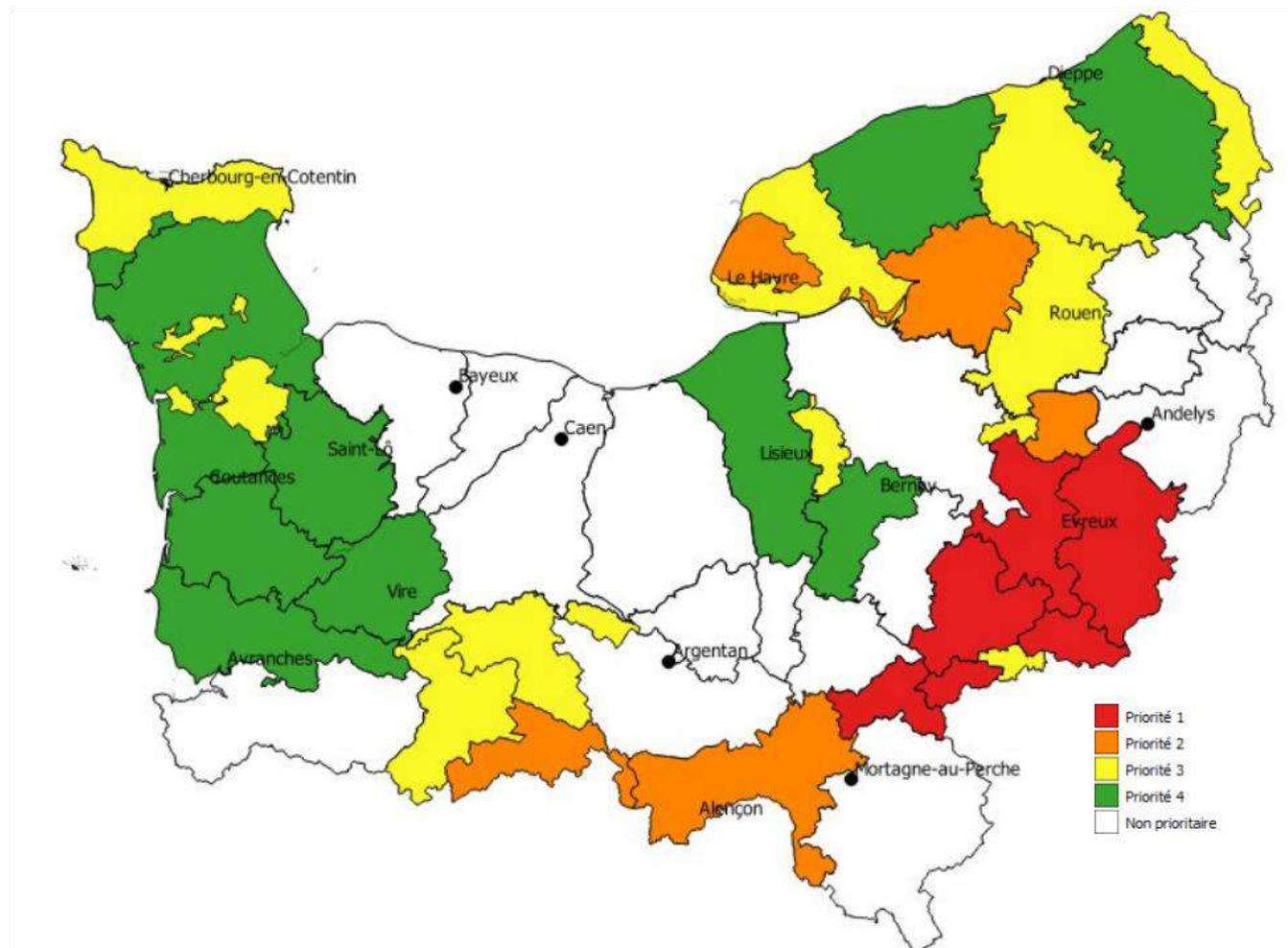
Une doctrine basée sur :

- Le risque sécheresse (chronique PROPLUVIA de 2010 à 2019)
- L'état des lieux du SDAGE : « zones à l'équilibre quantitatif fragile »



Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

Zones prioritaires opération « optimisation de la gestion de l'eau »





Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

Le niveau de prélèvement

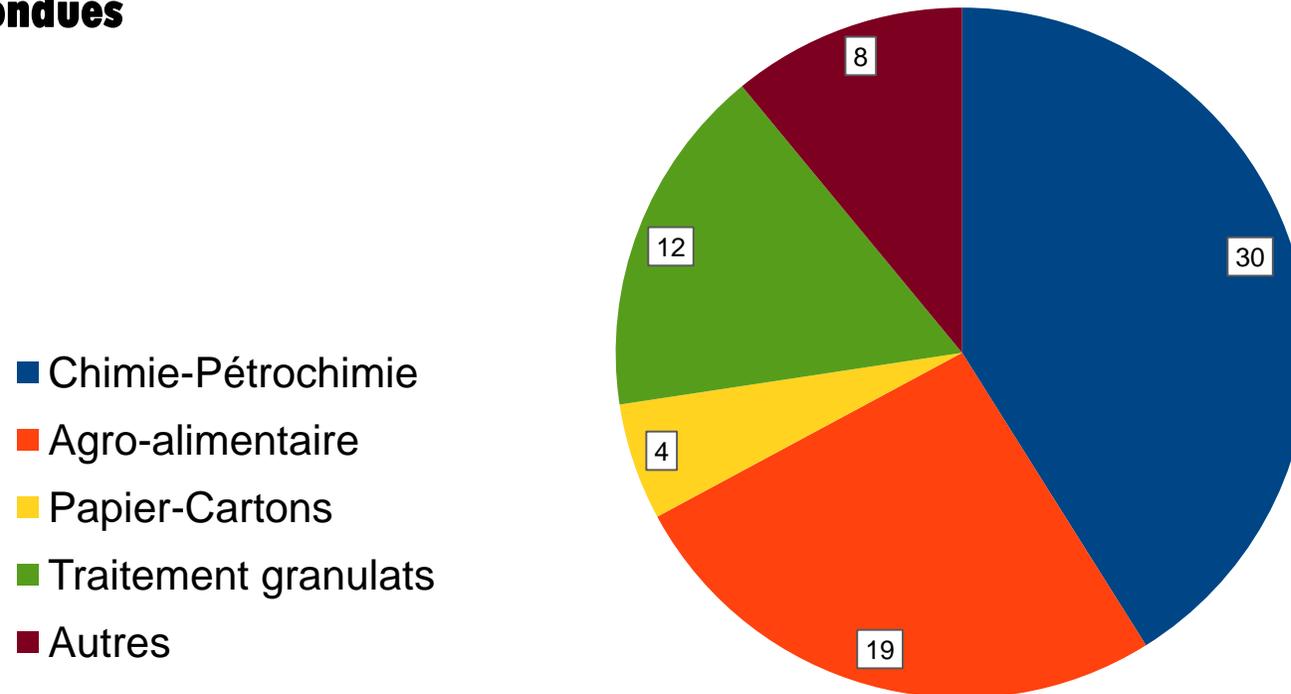
Critère complémentaire de sélection des industriels éligibles à l'action

Niveau priorité zone	Seuil assujettissement prélèvement (m ³ /an)
priorité 1	50 000
priorité 2	100 000
priorité 3	200 000
priorité 4	500 000



Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

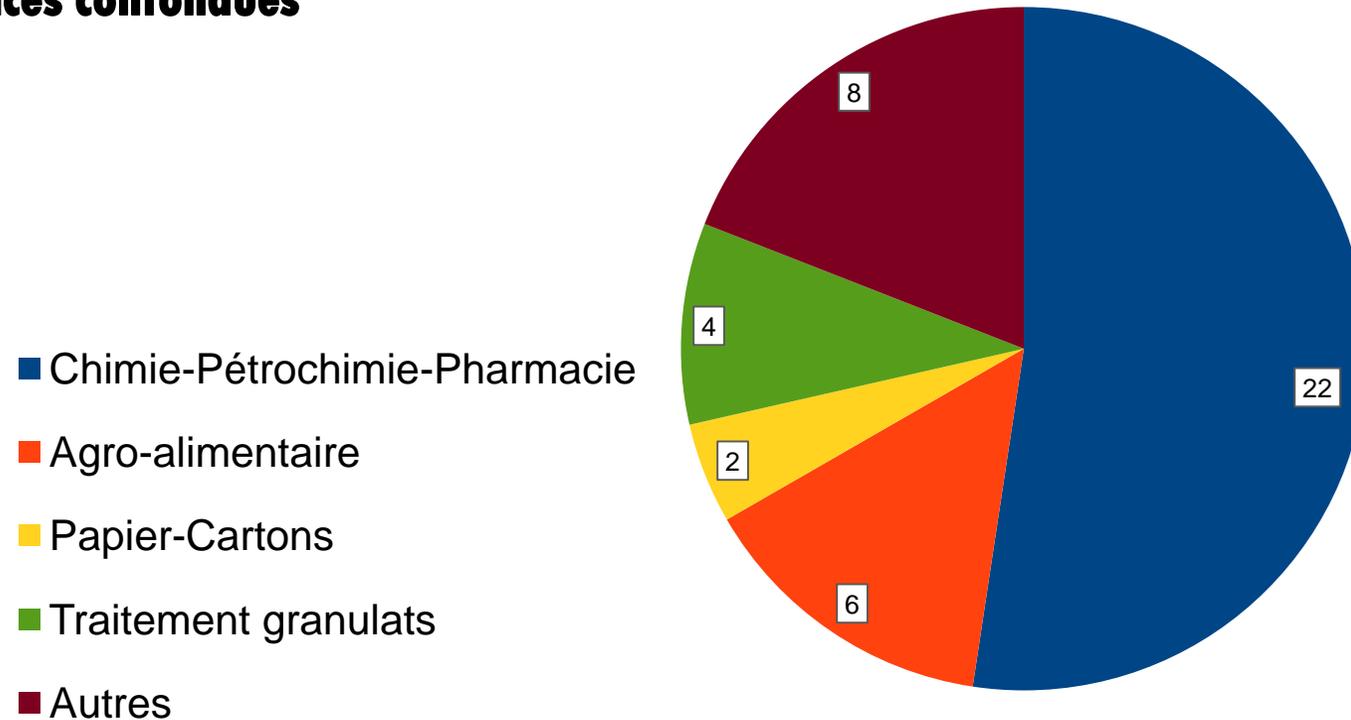
- **73 établissements industriels concernés à l'échelle de la Région**
- **Toutes échéances confondues**





Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

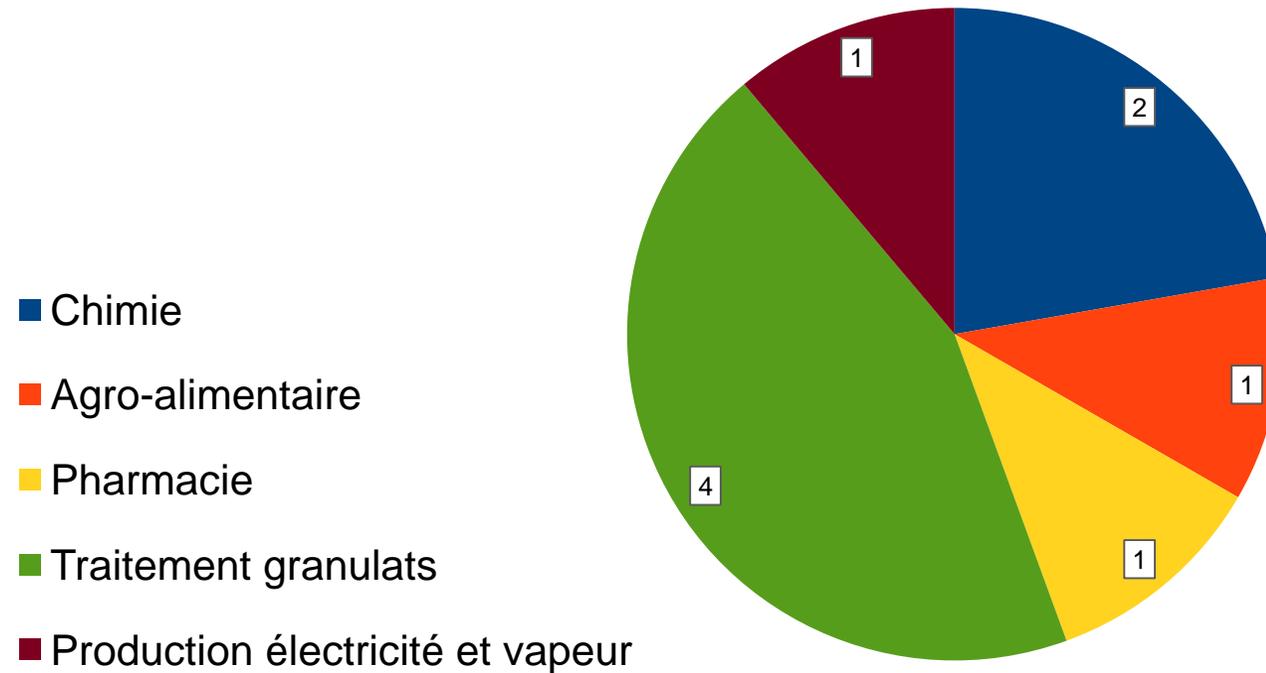
- **42 établissements industriels concernés à l'échelle de la Seine-Maritime**
- **Toutes échéances confondues**





Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

- **9 établissements industriels concernés à l'échelle de la Seine-Maritime**
- **1^{ère} échéance**





Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

AUDIT eau - 4 thèmes à étudier :

- ressource en eau
- solutions d'économie d'eau réalisées et envisageables
- comptage de l'eau et gestion des données
- adaptation en cas de sécheresse



Optimisation de la gestion de l'eau dans l'industrie

Dates échéance remise audits eau

- **31 mars 2023** → Ets industriels en zone de priorité 1 et 2

- **31 décembre 2024** → Ets industriels en zone de priorité 3 et 4



ARLANXEO Elastomères France SAS
Port Jérôme 76170 Lillebonne

**Retour de l'audit sur l'optimisation de
la gestion
des flux d'eau**

15 mars 2024 - Laura Trochu - Ingénieure Environnement
Comité départemental de l'eau – Conseil départemental ROUEN



ARLANXEO Elastomères France SAS

Le site de Port Jérôme - les informations stratégiques

- site (Seveso SH et IED) localisé sur la commune de Lillebonne sur la plateforme chimique de Port Jérôme sur Seine
- 180 salariés
- Production de caoutchouc synthétique



➤ Nous possédons :

- Notre sous-traitant de vapeur sur site
 - Une unité de traitement de l'air (RTO)
 - Notre station de traitement des eaux usées
 - Une alimentation en eau industrielle
 - Deux chaînes de polymérisation avec une capacité nominale de **140 000 t/an**
- Marque des produits :

X **Buna[®] VSL**

X **Buna[®] CB**

– Applications :



Tire



Plastics



Golf & sport balls

ARLANXEO Elastomères – Audit Eau

Objectif 1 : Prélèvements : origines des prélèvements alternatives moins impactantes ?

Origine	Volume prélevé	Masse d'eau	État quantitatif	Conclusion
Eau industrielle Norville (89%)	800 000 m ³	FRHT02	Bon	peu impactant sur la ressource et le milieu
Eau de nappe par forage (10%)	90 000 m ³	MESO HG 220 MESO HG 001	Bon	

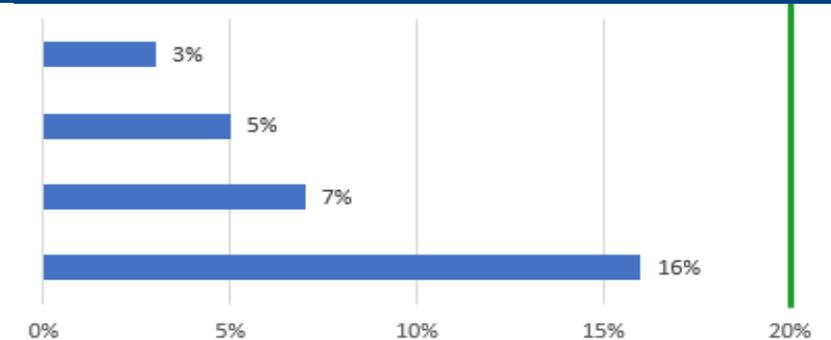
Objectif 2 : Consommation d'eau liée aux usages : actions déjà en place

- Consommation vs besoin global en eau : 20,5 de réutilisation (condensats refroidis)
- Réfection du réseau d'alimentation des TAR (fuites)
- Programme d'économie de vapeur (torche, purgeurs, tour de distillation) **gain 3%**

ARLANXEO Elastomères – Audit Eau

Objectif 2 : Consommation d'eau liée aux usages : actions de réduction pérenne

- Optimisation du suivi des consommations en eau : **gain 3%**, coût, délai
- Amélioration des réseaux de distribution : **gain 2%**, coût, délai
- Optimisation du réseau incendie : **gain 2%**, coût, délai
- Optimisation des condensats vers TAR : **gain 9%**, coût, délai



- *Projet économie de vapeur (adjuvant process et distillation): gain 13%, coût, délai selon validation*
- ~~Recyclage des eaux de STEP par désinfection (lavage), gain 4,6%, coût, délai~~
- ~~Recyclage des eaux de STEP par traitement membranaire (TAR, process), gain 19%, coût, délai~~

ARLANXEO Elastomères – Audit Eau

Objectif 3 : Programme de surveillance

- Mise en place de compteurs en supplément des 4 compteurs généraux et 30 sous-compteurs (dont 95% télérelevés)
- Modalités de suivi et reporting affinés (quotidien pour les compteurs généraux, hebdomadaire par atelier)
- Suivi de nouveaux indicateurs de consommation d'eau
- Actions de sensibilisation du personnel

Gain estimé 3%

Objectif 4 : Dispositions applicables en cas de tension sur la ressource

- Renforcement du suivi de la consommation d'eau (quotidien)
- Arrêt des usages non prioritaires
- Réduction de l'appoint d'eau TAR de 11% (3% de la conso totale d'eau)
- Si le seuil de crise est atteint => arrêt d'une ligne de production (Réduction de 21% du prélèvement total)
 - Fort impact financier pour ARLANXEO

Alerte arrêté sécheresse

Un arrêté sécheresse impactant notre site a été publié le 30 juin dernier. Des mesures de restriction portant sur le prélèvement d'eau sont à prendre sous 3 jours en fonction des niveaux de gravité

niveaux de gravité :

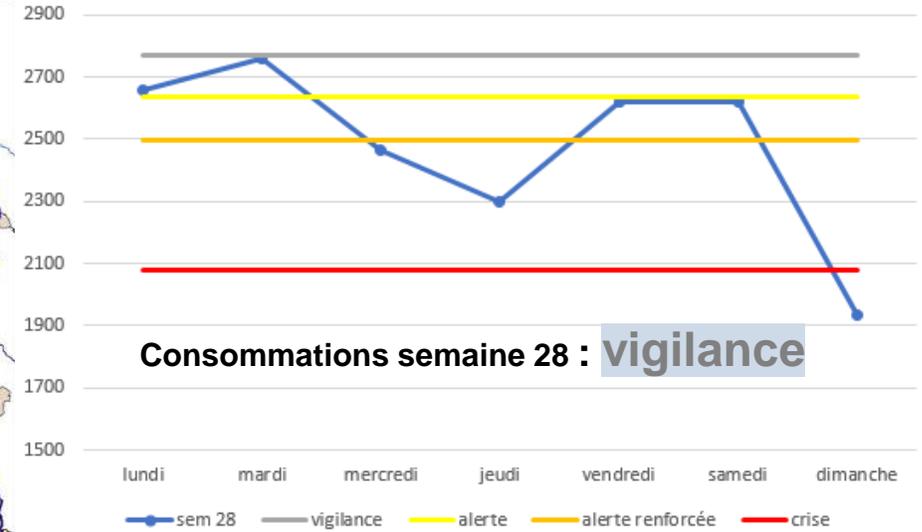
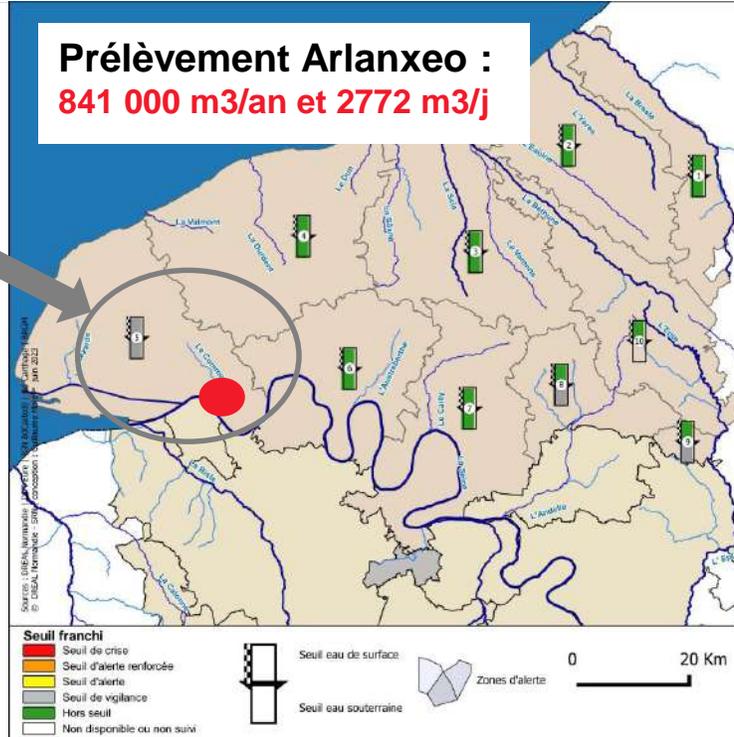
vigilance : sensibilisation accrue du personnel aux règles de bon usage et d'économie d'eau selon une procédure écrite affichée sur site ;

alerte : réduction du prélèvement d'eau de 5 % ;

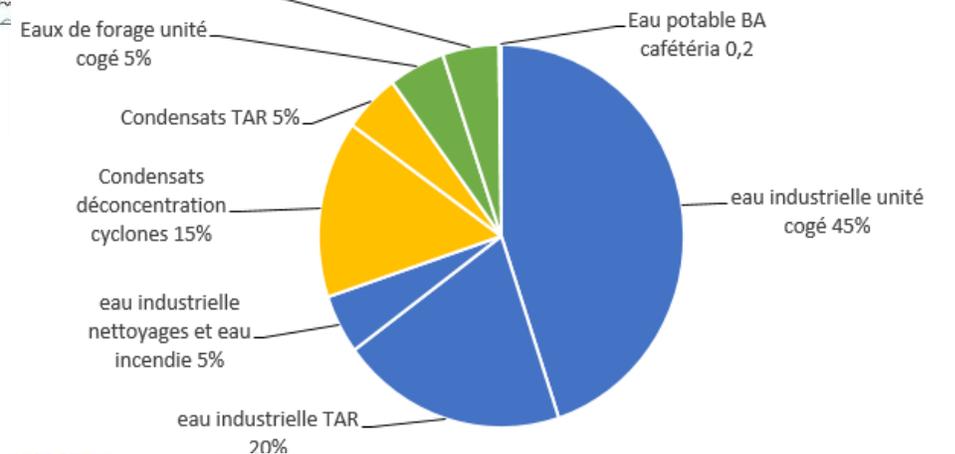
alerte renforcée : réduction du prélèvement d'eau de 10 % avec transmission hebdo à la DREAL ;

crise : réduction du prélèvement d'eau de 25 % avec transmission hebdo à la DREAL .

Prélèvement Arlanxeo :
841 000 m³/an et 2772 m³/j



Répartition de la consommation d'eau sur le site



Les bons gestes pour économiser de l'eau :

- Faire la « chasse au gaspi » en isolant rapidement toute fuite d'eau constatée
- Réparer toutes les fuites d'eau et de vapeur
- Limiter l'utilisation de l'eau incendie aux seules actions de sécurité
- Limiter le nettoyage des équipements et installations au strict nécessaire



Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

ARLANXEO

ARLANXEO Elastomères France SAS

Audit eau – Conclusion

Audit mené avec l'expertise d'Antea Group



Etude subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau



Prise de conscience collective sur l'importance de la bonne gestion de l'eau



Meilleure connaissance et suivi de la consommation d'eau



Plan ambitieux de réduction pérenne de la consommation d'eau





2- DEMARCHES EN COURS - TEMOIGNAGES

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- **Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central :**
Paiements pour services environnementaux (PSE)
- **Amélie ALLAIS :**
Agricultrice située sur un bassin d'alimentation de captage (BAC)
- **Université de Rouen Normandie**
AREAS (Association de recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol) :
Projet de recherche appliquée PRIAME



2- DEMARCHES EN COURS - TEMOIGNAGES

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- **Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central :**
Paiements pour services environnementaux (PSE)
- Amélie ALLAIS :
Agricultrice située sur un bassin d'alimentation de captage (BAC)
- Université de Rouen Normandie / AREAS
Projet de recherche appliquée PRIAME



Le SMEACC et ses problématiques BAC

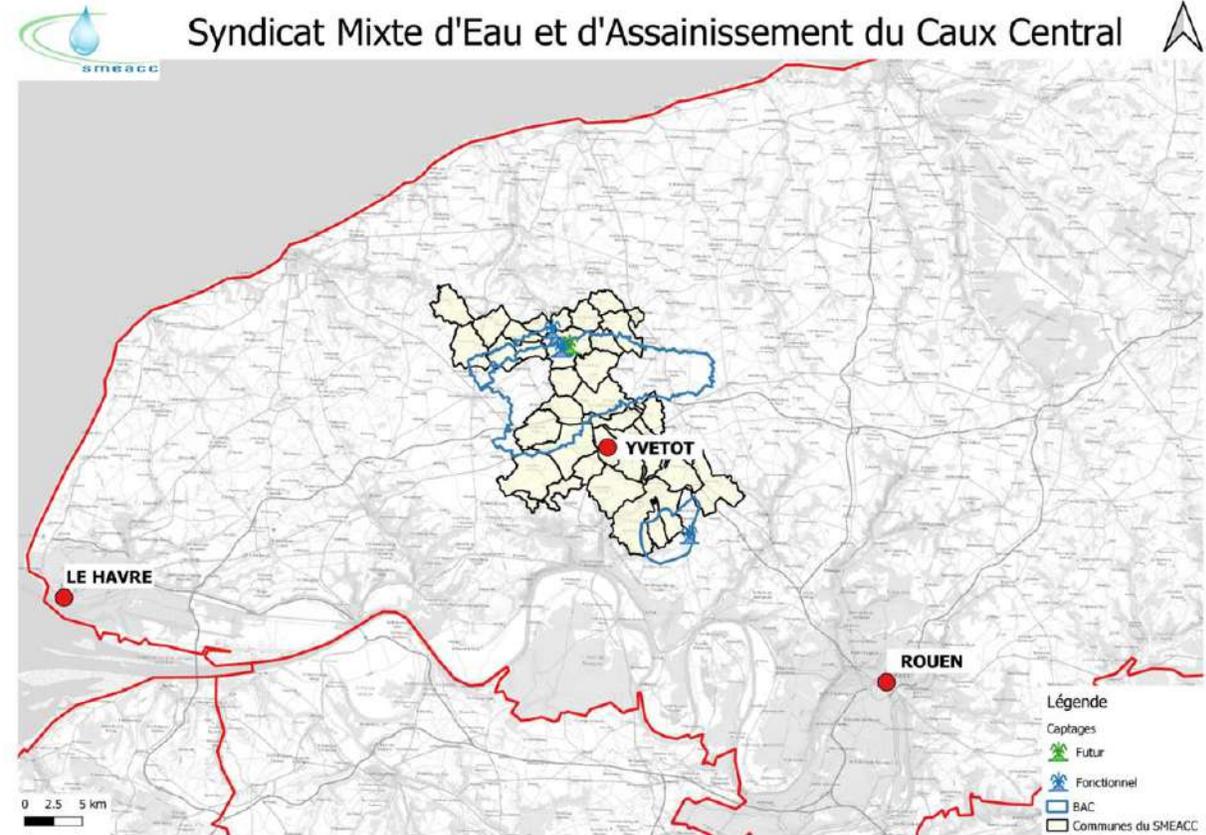


- 34 communes
- 39 000 habitants
- 5 captages
- 3 BAC dont 1 BAC Grenelle et 1 sensible nitrates



- Héricourt-en-Caux : Grenelle (enjeux phytosanitaires, nitrates et turbidité)
- Sommesnil : sensible (enjeux nitrates et turbidité)

Présence de nombreuses bétoires sur le territoire
(plus de 600 bétoires ou indices de bétoire)





Préservation de la qualité de l'eau



Levier majeur : présence d'herbe implantée de façon permanente

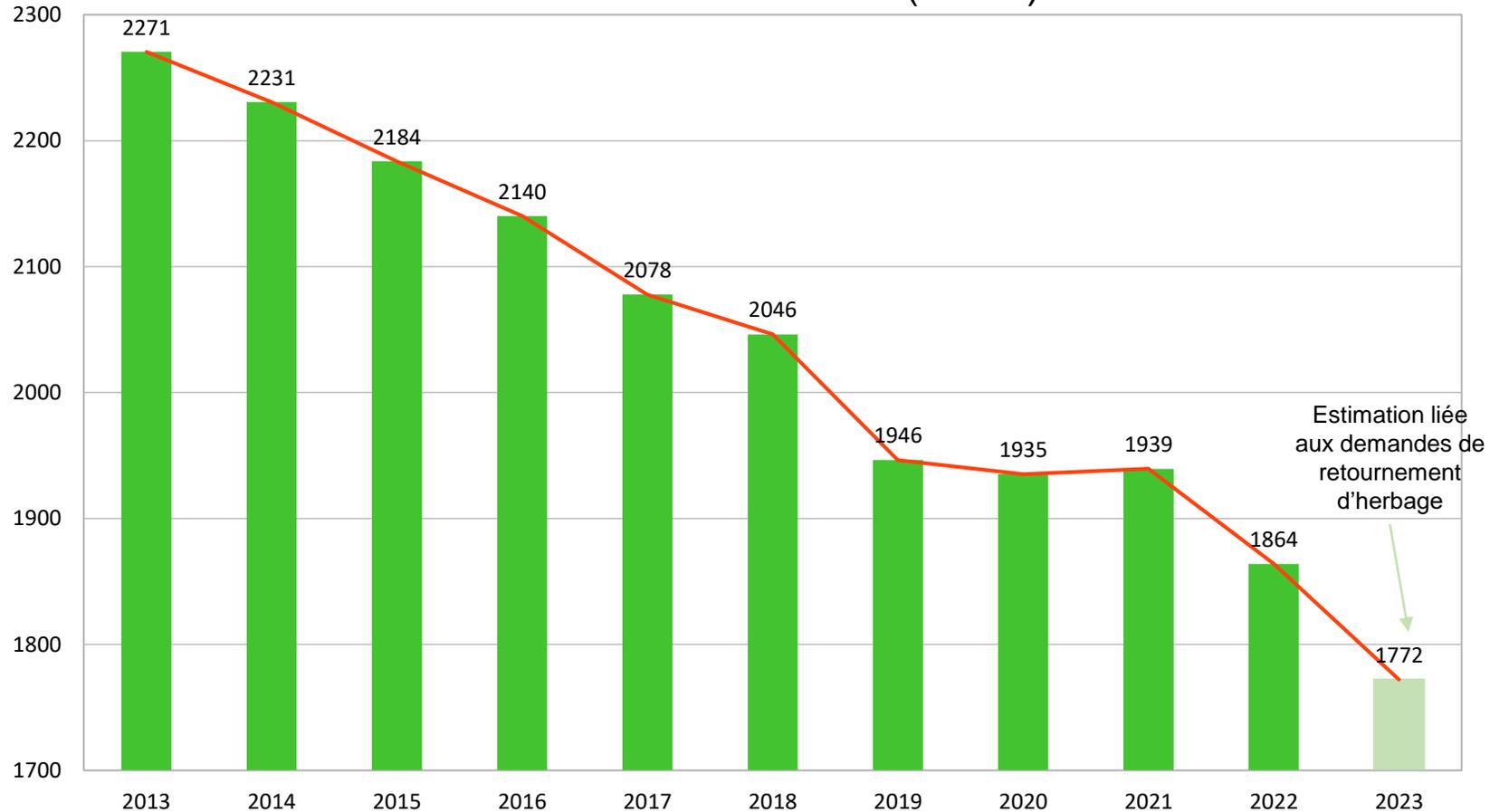
- « Culture » à bas niveau d'intrant (azote et PPP*) : création de zones de dilutions
- « Culture » pérenne : protège contre le ruissellement, l'érosion et le lessivage de l'azote
- Frein naturel à l'eau : permet de ralentir et réinfiltrer le ruissellement (turbidité et PPP*)
- Réduction des transferts rapides

*PPP : Produits Phytopharmaceutiques



Dynamique des prairies sur le territoire

Evolution des surfaces en herbe sur le BAC d'Héricourt-en-Caux (en ha)



Diminution des surfaces en herbe liée à l'arrêt de l'élevage au profit de culture industrielle (lin, pomme de terre, ...)



Mise en place de 2 Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



PSE Talweg



PSE Prairie





- Financement d'une bande de 12 m de large autour du talweg
 - Une rémunération de base de 700 €/ha de talweg en herbe
 - Bonus collectif : Rémunération bonifiée à 800 €/ha (environ 15% de bonus) pour les talwegs les mieux protégés (1km protégé en continu)
 - Aide Minimis (20 000€/3 ans glissants)
- Contraintes d'exploitation sur la bande de 12 m :
 - Convention pour 5 ans
 - Zéro phyto et fertilisation minérale limitée
 - Entretien par pâturage ou fauche
 - Pas de stockage (fumier, intrants, récoltes)
- Contrôle par le SMEACC :
 - En novembre – décembre de l'année N pour un paiement en janvier N+1
 - Vérification terrain

Financement AESN (100%)



PSE Prairie



- Ouverture d'un PSE notifié à l'Europe via le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et mis en application sur le territoire par les Agences de l'Eau
- Candidature du SMEACC pour le déployer sur les 3 AAC
- Dispositif de 5 ans pour les éleveurs (+ 10 UGB)
- Engagement sur la totalité de la surface en herbe
- 2 volets :
 - azote (-70uNminéral/ha)
 - produits phytosanitaires (0, si 25%herbe dans SAU)

Financement AESN (100%)





Complémentarité des 2 PSE



PSE Talweg	PSE Prairie
Tous les agriculteurs	Uniquement éleveur
Protection localisée	Protection de l'ensemble de la prairie (dilution des polluants)
Dispositif de 5 ans	
Conséquence à long terme : passage en prairie permanente	
Contraintes d'exploitation	





Etat d'avancement



PSE Talweg

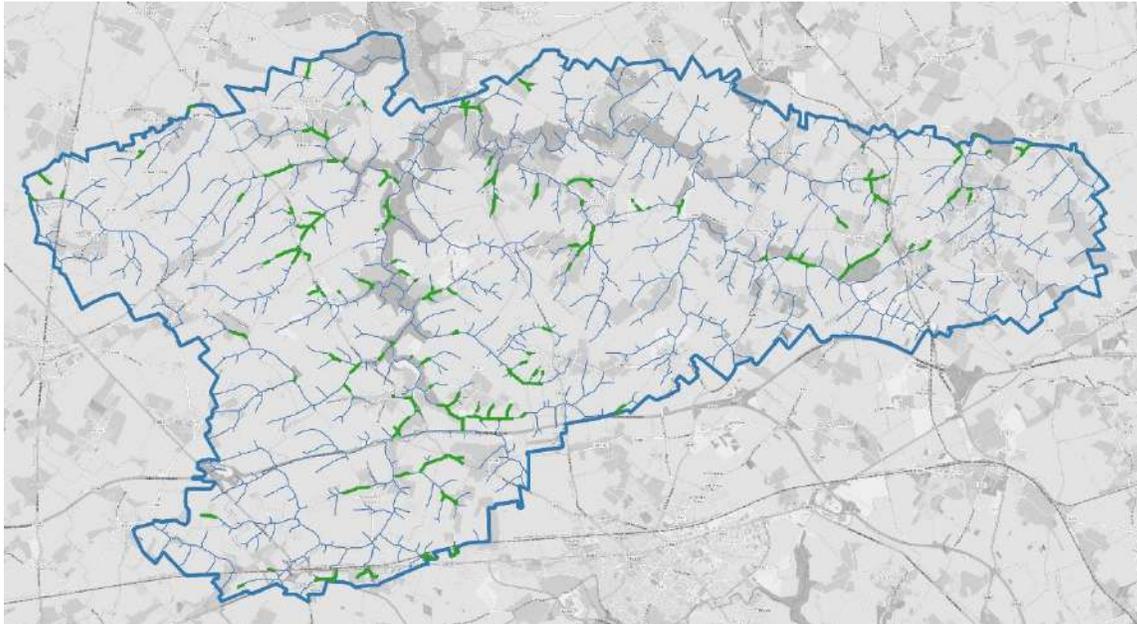
30 agriculteurs

24,7 kms de talweg protégé (29,65ha)

24 766€ / an

Dispositif bien accueilli -> reconnaissance de la valeur des pâtures et de l'élevage

A l'avenir accentuation du levier de remise en herbe



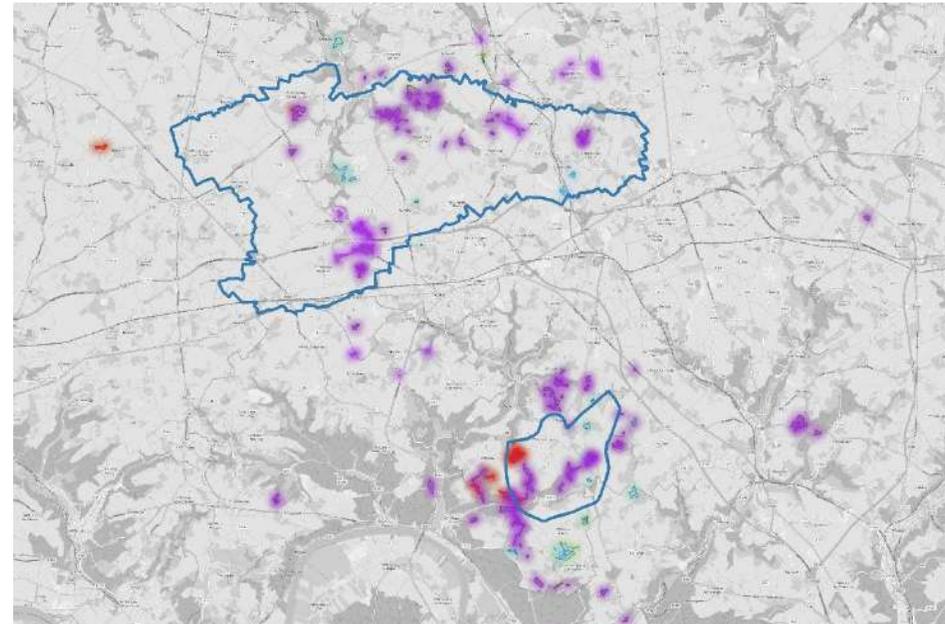
PSE Prairie

19 éleveurs engagés

616,29 ha

83 801€ / an

Dispositif bien accueilli mais 3 freins -> pas de contractualisation de l'azote sur les prairies de fauche, crainte du désherbage des clôtures, s'adresse uniquement aux éleveurs





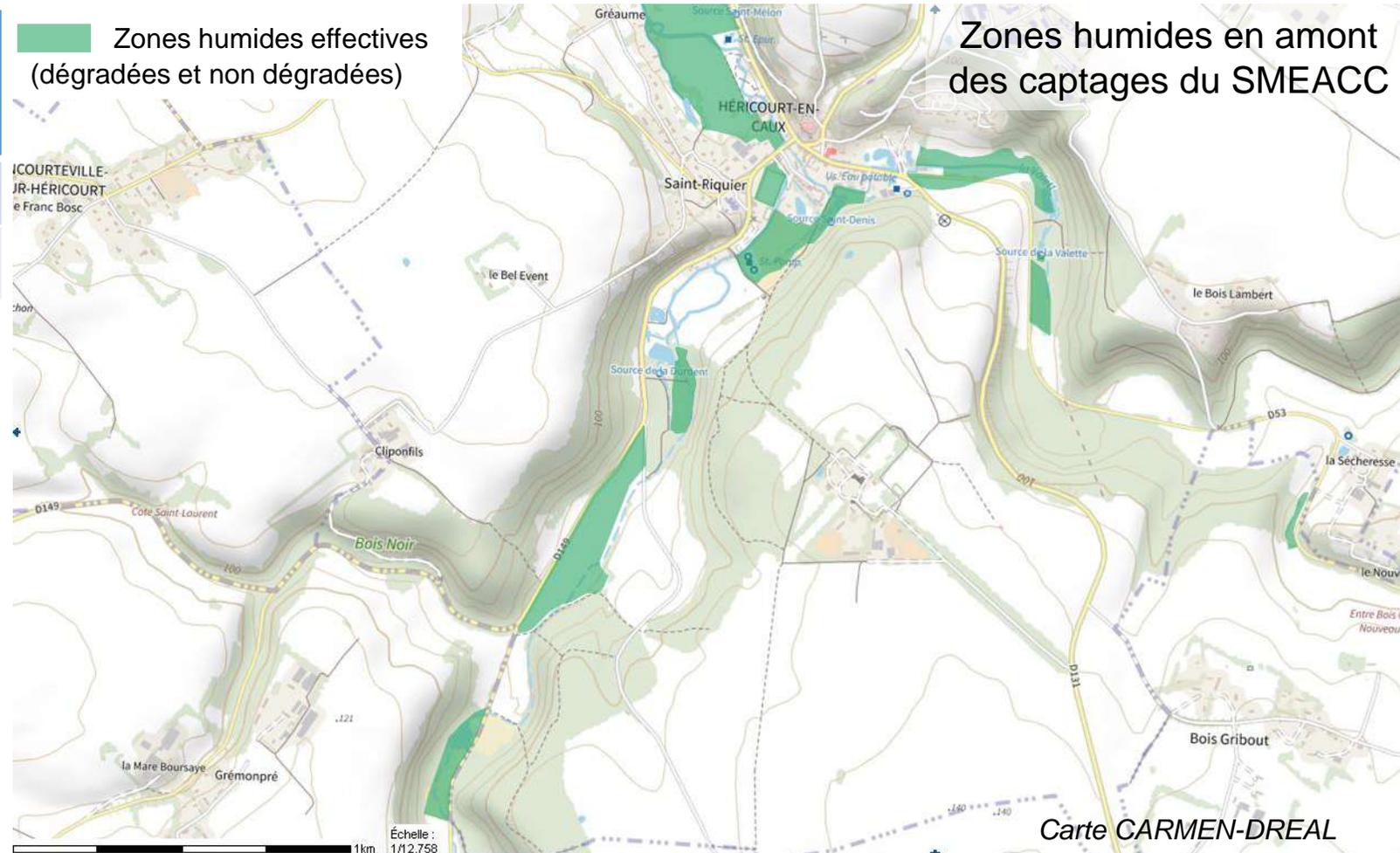
Limite des PSE



	Surfaces maintenues en herbe sur le BAC d'Héricourt-en-Caux via les PSE	Surfaces de prairies détruites
2022	174,89ha	75ha
2022 + 2023	403,19ha	167ha

Outils pour les zones à forts enjeux, très localisés mais ne compensent pas la dégradation globale de grands espaces

Pas suffisamment attrayant pour toutes les surfaces à forts enjeux environnementaux ou ayant des fonctions épuratrices (ex : zones humides)





Bilan et pistes de réflexion



- PSE : outil simple, flexible et facile à mettre en œuvre, ayant potentiellement une influence à long terme
- Pas de modifications significatives de la courbe des pollutions aux différents captages car :
 - disparition des prairies toujours en augmentation dans le BAC
 - changements des pratiques agricoles : ruissellement favorisé par certaine culture (ex. : pomme de terre, dessouchage)
 - impossibilité de cibler certains espaces à forts enjeux environnementaux, notamment pour restaurer les fonctionnalités épuratrices des milieux (ex. : zones humides)
- Ouverture du PSE à tous les agriculteurs
- Création de PSE pour les transitions de pratiques agricoles et leur maintien (ex. : Bio)
- Permettre des solutions mixtes herbe + boisement/verger dans les PSE : création de boisement d'infiltration complémentaire à la bande enherbée pour l'infiltration de l'eau



2- DEMARCHES EN COURS - TEMOIGNAGES

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central :
Paiements pour services environnementaux (PSE)
- **Amélie ALLAIS :**
Agricultrice située sur un bassin d'alimentation de captage (BAC)
- Université de Rouen Normandie
AREAS (Association de recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol) :
Projet de recherche appliquée PRIAME



2- DEMARCHES EN COURS - TEMOIGNAGES

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central :
Paiements pour services environnementaux (PSE)
- Amélie ALLAIS :
Agricultrice située sur un bassin d'alimentation de captage (BAC)
- **Université de Rouen Normandie**
AREAS (Association de recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol) :
Projet de recherche appliquée PRIAME

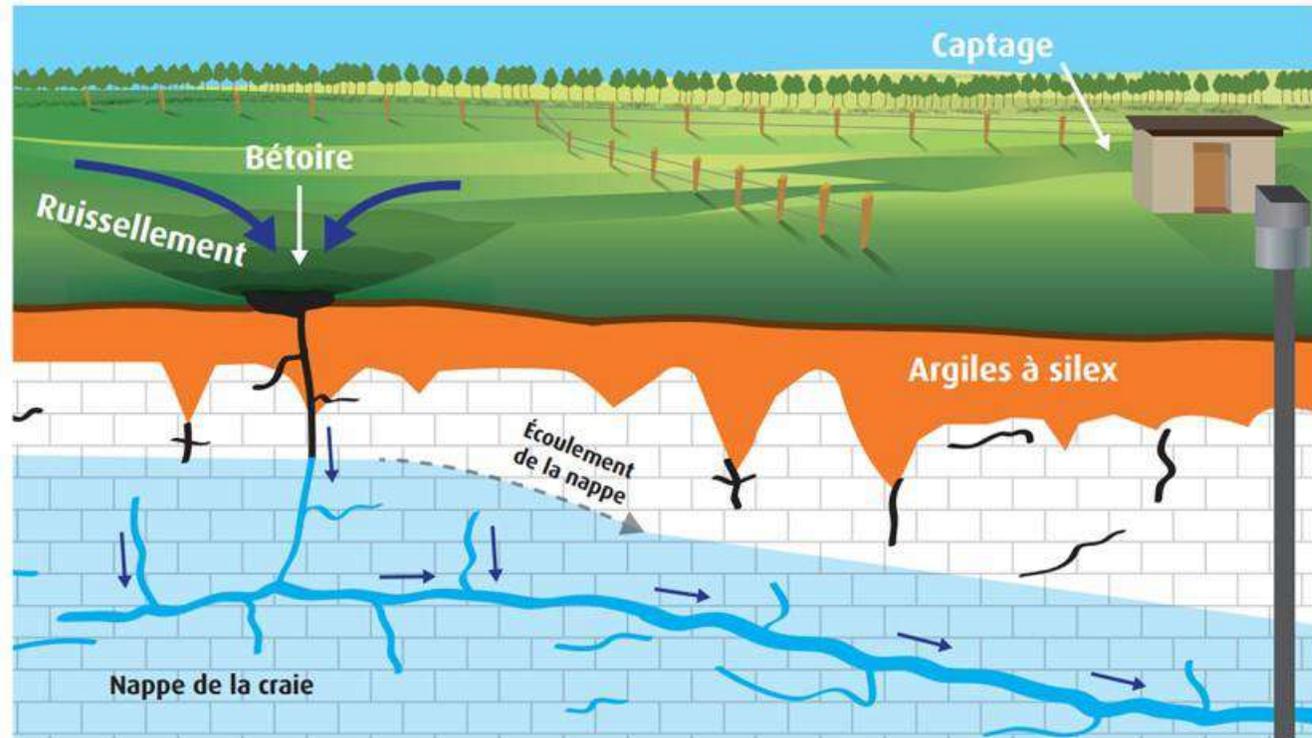


Une ressource souterraine vulnérable aux eaux de ruissellement



© SMEACC/AESN

- Substratum crayeux karstifié avec de très nombreuses dolines (bétoires) en surface
- 11 000 bétoires recensés en Haute-Normandie
- Bétoire : point d'engouffrement rapide des eaux de ruissellement et des sédiments
- Transfert direct au captage AEP : **Pics de turbidité et pollutions associées**





Un besoin d'évaluation de l'efficacité des actions de protection

Constat de départ :

- Peu de connaissances sur la vulnérabilité des bétoures et leur contribution à la qualité des ressources en eau
- Pas d'outil d'évaluation des impacts des aménagements de versant sur les transferts hydrosédimentaires
- Des programme d'actions à dire d'expert
- Pas de méthode d'évaluation des effets du changement climatique de l'évolution de l'occupation du sol



PRIAME = programme test préfigurant l'élaboration de la méthodologie des futurs programmes d'action



PRIAME : un outil d'aide à la décision pour prioriser les actions

Objectif : l'amélioration de la protection des captages d'eau potable situés dans la craie karstique normande

Mise au point d'une méthodologie sur trois systèmes karstiques de la région pour prendre en compte les flux sédimentaires et les capacités de drainage des bétoires dans les démarches de protection des points de captages servant à l'alimentation en eau potable contre la **turbidité** :

1. Mieux cibler et prioriser les bétoires à aménager pour la protection des captages d'eau potable ;
2. Mieux appréhender l'impact des programmes d'aménagement sur la turbidité des eaux captées pour l'alimentation en eau potable ;
3. Tester la mise en œuvre d'un nouveau cahier des charges d'étude de protection de la ressource afin d'en vérifier son efficacité et son caractère opérationnel ;
4. Evaluer la pertinence de transposer la démarche à d'autres aires d'alimentation de captages (AAC) dans d'autres bassins versants de la Normandie crayeuse.



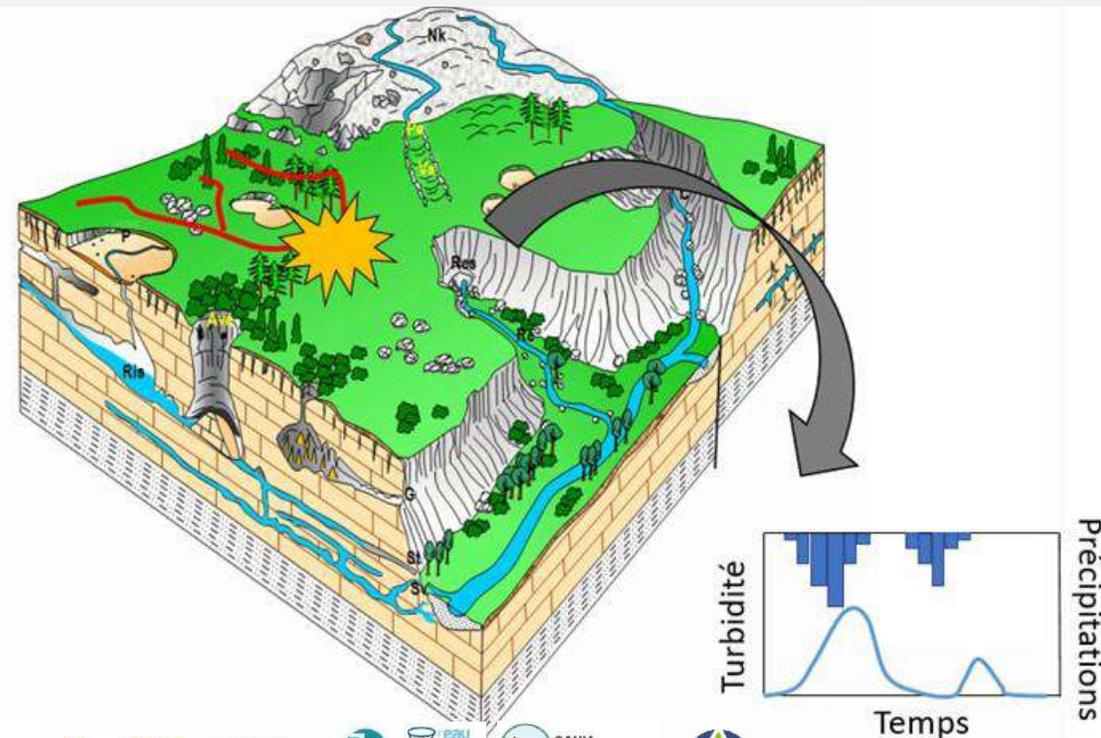
PRIAME : un couplage inédit de modèles surface / souterrain

Modèle d'érosion/ruissellement (WaterSed)

= Quantifier l'érosion entrant au droit des bêtoures connectées au captage

Modèle d'intelligence artificielle (réseau de neurones)

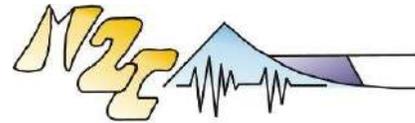
= Apprentissage entrées/sorties → simulation du transfert de l'érosion bêtoures/captage



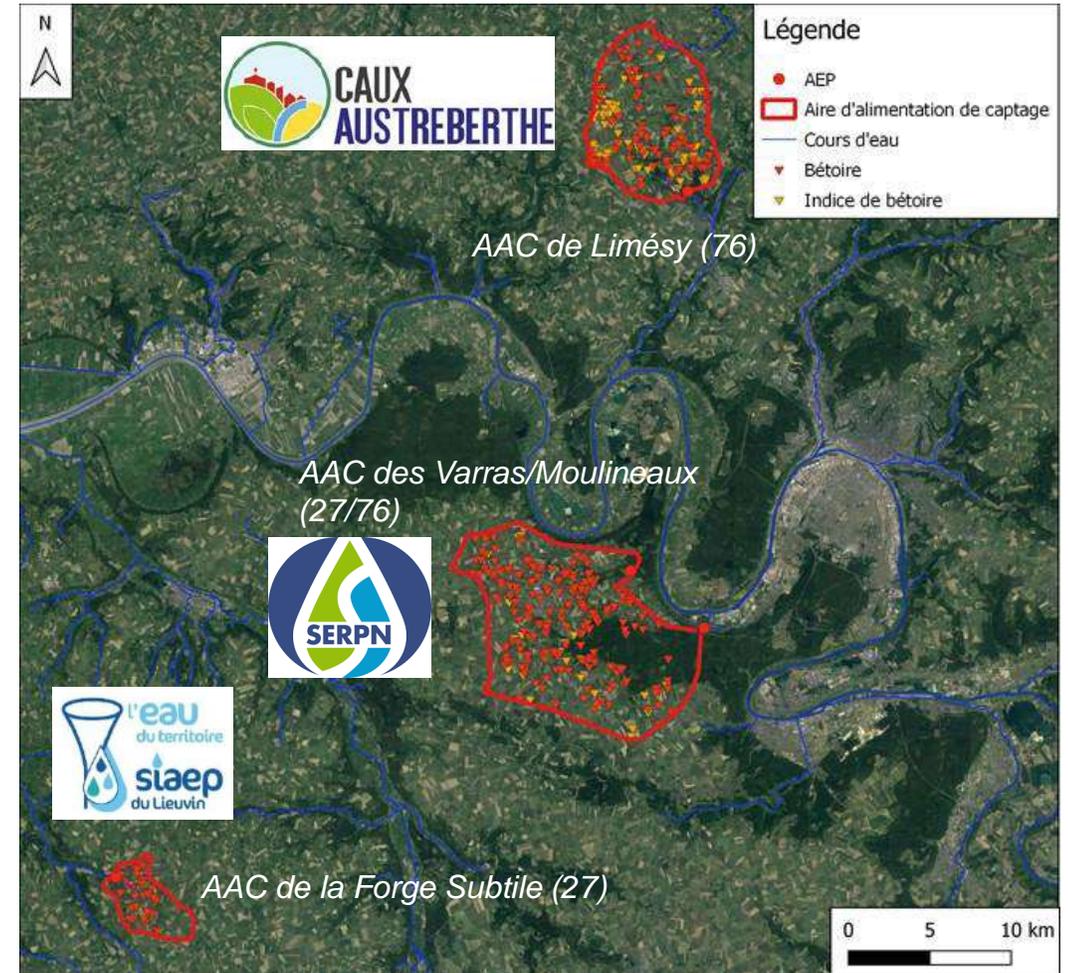


PRIAME : un partenariat recherche – collectivités locales

Des partenaires techniques complémentaires :



Un projet financé par :





PRIAME : principales étapes du projet

Exploration terrain de l'AAC, inventaire des bétouilles par les collectivités, traçages

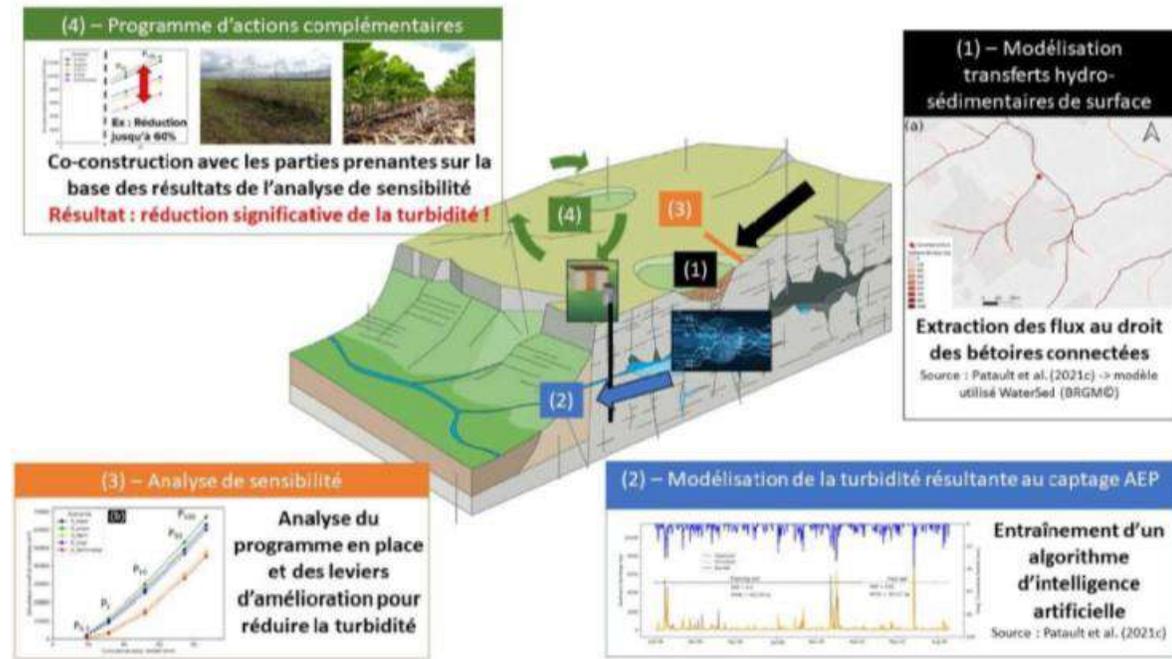
Mise à jour de l'inventaire régional des bétouilles et traçages par les collectivités

Simulation transfert hydro-sédimentaire sur toutes les bétouilles de l'AAC

Modélisation de la turbidité au captage par IA à partir de WaterSed

Impacts des programme d'actions, de l'occupation du sol, du changement climatique sur la turbidité

Programme d'action pour la protection de la ressource AEP





PRIAME : une articulation avec des projets complémentaires

EVAPORE (AESN, CD)

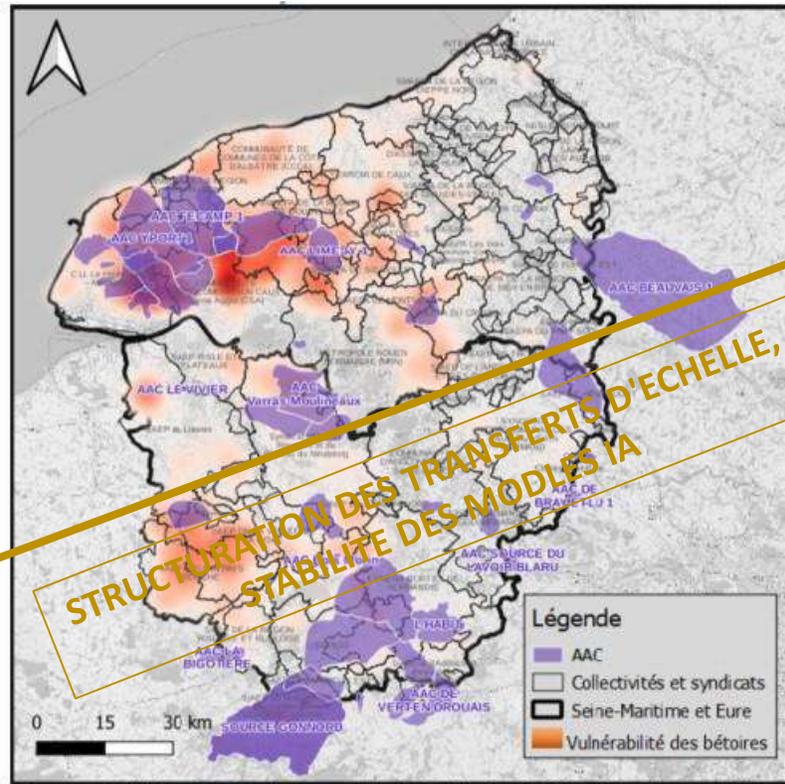
Preuve de concept de la chaîne de modélisation du transfert HS surface-souterrain et impact sur la protection de la ressource AEP (turbidité)

BILAN TRANSFERT HS A L'ECHELLE DES DEPARTEMENT, STRATEGIE "SDAGE"

MOTRHYSS (ANR)

Modélisation du transfert hydro-sédimentaire au droit des bétaires et prédire l'impact des actions au niveau départemental

TRANSFERT D'ECHELLE VERS LES AAC, SCENARISATION DES IMPACTS LOCAUX DE LA STRATEGIE DE PROTECTION



PRIAME (AESN, Synd)

Modélisation de l'impact des aménagements de bétaires sur la turbidité restituée au captage et proposition de scénario de priorisation

TRANSFERT DE COMPETENCES

PRIAPORT (AESN, LHSM)

Transfert de la méthodologie vers le monde entrepreneurial pour accompagner les syndicats dans leur plan de protection de la ressource (turbidité)



Échanges avec la salle



3- PERSPECTIVES

- **Eau et urbanisme**

Présentation de l'outil TURBEau - *AESN*

Témoignage de Bois-Guillaume

- **Eaux non conventionnelles**

Actualités et cadre réglementaire - *DDTM*

Témoignage de la Communauté de Communes Terroir de Caux



3- PERSPECTIVES

- **Eau et urbanisme**

Présentation de l'outil TURBEau - *AESN*

Témoignage de Bois-Guillaume

- **Eaux non conventionnelles**

Actualités et cadre réglementaire - *DDTM*

Témoignage de la Communauté de Communes Terroir de Caux

TURBEau

La plateforme pour les Territoires, l'Urbanisme et l'Eau

Les constats :

Le besoin d'une meilleure intégration de l'eau dans les documents types SCoT et PLU(i) pour qu'ils répondent aux enjeux sur leur territoire

Le besoin des acteurs de l'aménagement/urbanisme d'un espace de ressources pour identifier, dans chaque document de planification, les éléments à intégrer, et disposer de retours d'expériences

Pour qui ?

Les services techniques des collectivités, les services d'urbanisme de l'Etat, les bureaux d'études, les agences d'urbanisme, les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, les animateurs SAGE et les Directions territoriales

Pour quoi ?

Faciliter la compréhension et l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme



RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE EAU ET URBANISME

Face au changement climatique, les documents d'urbanisme, par leur découpage territorial, leur approche spatiale et de long terme, peuvent efficacement contribuer à limiter les risques et accroître la résilience des territoires, s'ils sont structurés autour de l'eau et de la biodiversité.

Développer la nature pour bénéficier d'îlots de fraîcheur en milieu urbain, assurer la recharge des cours d'eau pour réduire les risques d'inondation, tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau prior aux usages, sont autant de réponses que le document d'urbanisme peut engager de manière adaptée au contexte local, au profit d'un cadre de vie agréable.

NOUVEAU

Vous pouvez désormais consulter le webinaire participatif sur l'eau et l'urbanisme organisé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 16 octobre 2022.

Découvrez le guide d'application de la méthode ERC lié à l'imperméabilisation, nouvelle des outils dans les documents d'urbanisme et publié en janvier 2021 par l'Agence de l'eau Seine-Normandie en collaboration avec le DREAL.



47 SCoT

Ce document se réfère au Plan de l'eau Seine-Normandie, une opportunité pour favoriser l'eau et la biodiversité.



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE RECHERCHE

Parcours guidé

EMBAUCHER

EAU ET URBANISME : QUELS ENJEUX ?





Accueil Parcours Guidé Ressources FAQ

Bienvenue sur TURBEau

La plateforme pour les Territoires, l'Urbanisme et l'Eau.
Des outils concrets, des préconisations et des exemples inspirants.

RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE EAU ET URBANISME

Face au changement climatique, les documents d'urbanisme, par leur ancrage territorial, leur approche systémique et de long terme, peuvent efficacement contribuer à limiter les risques et accroître la résilience des territoires, s'ils sont structurés autour de l'eau et de la biodiversité.

Développer la nature pour bénéficier d'îlots de fraîcheur en milieu urbanisé, soutenir la renaturation des cours d'eau pour réduire les risques d'inondation, tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages, sont autant de réponses que le document d'urbanisme peut encadrer de manière adaptée au contexte local, au profit d'un cadre de vie amélioré.

NOUVEAU

Vous pouvez visionner ou revoir le [webinaire participatif sur l'eau et l'urbanisme](#), organisé par l'agence de l'eau Seine-Normandie le 19 octobre 2023.

Découvrez le [guide d'application de la méthode ERC](#) lié à l'imperméabilisation nouvelle des sols dans les documents d'urbanisme, publié en janvier 2024 par l'agence de l'eau Seine-Normandie, en collaboration avec la ORIEAT.

47 SCoT

En élaboration ou en révision sur le bassin Seine-Normandie, une opportunité pour favoriser l'eau et la biodiversité !

← ● ○ ○ →

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE RECHERCHE

Parcours guidé Ressources

Parcours guidé

Ressources

www.turbeau.eau-seine-normandie.fr



Ressources :

- Éléments thématiques et transversaux
- Relations entre documents de planification de l'eau et ceux de l'urbanisme
- Zoom sur les SAGE
- Acteurs ressources utiles à contacter
- Mentions utiles à apporter dans un cahier des charges d'élaboration d'un document d'urbanisme
- Définitions des termes-clés

Accueil Parcours Guidé **Ressources** FAQ

RESSOURCES

Cette page présente des informations transversales à toutes les thématiques :

- relations entre documents de planification du domaine de l'eau et du domaine de l'urbanisme ;
- apport des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle locale ;
- acteurs ressources utiles à contacter ;
- mentions à ne pas oublier dans un cahier des charges d'élaboration d'un document d'urbanisme ;
- définitions de termes-clés, dans le domaine de l'urbanisme et dans celui de l'eau.

Liens entre eau et urbanisme

Gestion locale de l'eau

Acteurs à associer

Cahier des charges

Vocabulaire de l'urbanisme et de l'eau

Guide "Éviter, Réduire, Compenser" : imperméabilisation nouvelle des sols

Navigation sur le parcours guidé

PARCOURS GUIDÉ

Le parcours s'utilise de haut en bas. Pour commencer, choisissez un document d'urbanisme, puis une étape. Vous pouvez ensuite jouer entre étape et thématique. Par défaut, tous les thèmes d'une bulle sont sélectionnés. Pour affiner votre recherche, désélectionnez les thèmes non pertinents. L'ensemble des résultats s'affichent en bas de page.

Quel document ?

SCoT

PLU(i)

SCoT & PLU(i)

Agir au delà du document d'urbanisme

Quelle étape ?

Pourquoi intégrer l'eau dans mon projet de territoire ?

Quel diagnostic sur mon territoire ?

Quelle traduction stratégique dans mon projet ?

Quelle traduction réglementaire dans mon document ?

- Règlement
- OAP
- Annexes

Quelle thématique ?

Lutter contre l'artificialisation des sols et les îlots de chaleur et renaturer

- Milieux humides
- Gestion des eaux pluviales à la source et perméabilité des sols
- Renaturation des cours d'eau
- Éléments fixes du paysage

Préserver et renforcer les continuités écologiques, Trame verte et bleue

Préserver la ressource en eau

Prendre en compte la capacité des équipements et milieux

Prévenir les risques naturels

Gérer durablement le littoral



3 résultats



Préconisations de rédaction PLU(i) – Annexes – Gestion des eaux pluviales à la source et perméabilité de sols

Cette fiche contribue aux objectifs :

- Lutter contre l'artificialisation des sols et les îlots de chaleur et renaturer
- Prévenir les risques naturels

26/04/2023 →



Préconisations de rédaction PLU(i) – OAP – Gestion des eaux pluviales à la source et perméabilité de sols

Cette fiche contribue aux objectifs :

- Prévenir les risques naturels
- Lutter contre l'artificialisation des sols et les îlots de chaleur et renaturer

26/04/2023 →



Préconisations de rédaction PLU(i) – Règlement – Gestion des eaux pluviales à la source et perméabilité de sols

Cette fiche contribue aux objectifs :

- Lutter contre l'artificialisation des sols et les îlots de chaleur et renaturer
- Prévenir les risques naturels

25/04/2023 →





Exemple de page : « OAP - Gestion des eaux pluviales à la source et perméabilité des sols »



LES PRÉCONISATIONS DE RÉDACTION

Principes communs aux OAP

- Définir les actions et opérations nécessaires « pour mettre en valeur l'environnement, les paysages [...] permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification » ⁽¹⁾ ainsi que celles « pour mettre en valeur les continuités écologiques » ⁽²⁾, celles-ci devant être définies en interaction avec la gestion des eaux pluviales.
- Définir « les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition » ⁽³⁾.
- Définir la localisation prévue pour les espaces verts ⁽⁴⁾ dans les zones d'aménagement concerté (ZAC).
- Fixer des règles spécifiques pour limiter l'imperméabilisation des sols et faire évoluer les pratiques d'aménagement.
- Transcrire et intégrer des possibilités de renaturation ⁽⁵⁾ des espaces artificialisés, désimperméabiliser les espaces libres de leurs domaines (routes, cours, places, voiries, etc.).

Références juridiques

⁽¹⁾ Article L.151-7 1° du code de l'urbanisme

⁽²⁾ Article L. 151-6-2 du code de l'urbanisme

⁽³⁾ Article L.151-7 7° du code de l'urbanisme

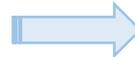
⁽⁴⁾ Article L.151-7-1 2° du code de l'urbanisme

⁽⁵⁾ Article L.151-7 4° du code de l'urbanisme



OAP thématique

- OAP thématique traitant spécifiquement de la gestion des eaux pluviales.
- OAP thématique sur l'eau, le cycle de l'eau, pour aborder le pluvial de manière transversale.
- OAP thématique abordant la problématique des eaux pluviales en synergie avec la trame verte et bleue (nature en ville, continuités écologiques...), la prévention du risque inondation, l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur...).



OAP sectorielle ou par secteur d'aménagement

- OAP sectorielle ou de secteur d'aménagement précisant les principes de limitation de l'imperméabilisation, voire de désimperméabilisation dans le cadre du renouvellement urbain, les aménagements (nœuds, bassins...) pour la gestion des eaux pluviales.
- OAP sectorielle avec aménagements alternatifs au ruissellement des eaux pluviales.

Dispositions du SDAGE & PGRI
Les préconisations de rédaction
Les exemples de rédaction



PRÉCONISATIONS DE RÉDACTION PLU(I) – OAP – GESTION DES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE ET PERMÉABILITÉ DES SOLS

Publié le 26 avril 2023 - Mis à jour le 12 juin 2023

Thématiques

Lutter contre l'artificialisation des sols et les îlots de chaleur et renaturer

Prévenir les risques naturels

Étapes

OAP

Quelle traduction réglementaire dans mon document ?

Document d'urbanisme

PLU(i)

Dispositions du SDAGE & PGRI

3.2.1 SDAGE « Gérer les déversements dans les réseaux des collectivités et obtenir la conformité des raccordements aux réseaux »

3.2.2 SDAGE « Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la gestion à la source des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme, pour les secteurs ouverts à l'urbanisation »

3.2.3 SDAGE « Améliorer la gestion des eaux pluviales des territoires urbanisés »

3.2.4 SDAGE « Définir les principes d'une gestion à la source des eaux pluviales »

3.2.5 SDAGE « Définir une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d'événements pluvieux. [Disposition commune 1.E.2 PGRI] »

4.1.1 SDAGE « Adapter la ville aux canicules »

1.E.1 PGRI « Gérer les eaux pluviales le plus en amont possible »

ATTENTION ! Le document d'urbanisme doit se référer systématiquement aux SAGE du territoire lorsqu'ils existent, ceux-ci pouvant décliner des dispositions et règles propres aux enjeux du territoire.

En savoir plus

Les OAP sont à définir en complément et déclinaison du règlement, ce dernier restant la pièce du PLU(i) avec la plus forte portée juridique (conformité).



Exemple de page : « OAP - Gestion des eaux pluviales à la source et perméabilité des sols »

LES EXEMPLES DE RÉDACTION

Une OAP « Biodiversité, nature et eau en ville »



Une volonté de redonner place au végétal



Une OAP visant à valoriser la nature en ville



Les moyens à mettre en œuvre pour des sols naturels



Une OAP thématique « Cycle de l'eau »



Des aménagements repensés pour intégrer l'eau et le végétal



Une OAP thématique « Nature en ville »



Un principe de désimperméabilisation affirmé dans les opérations d'aménagement



Une déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement



Une OAP visant à valoriser la nature en ville

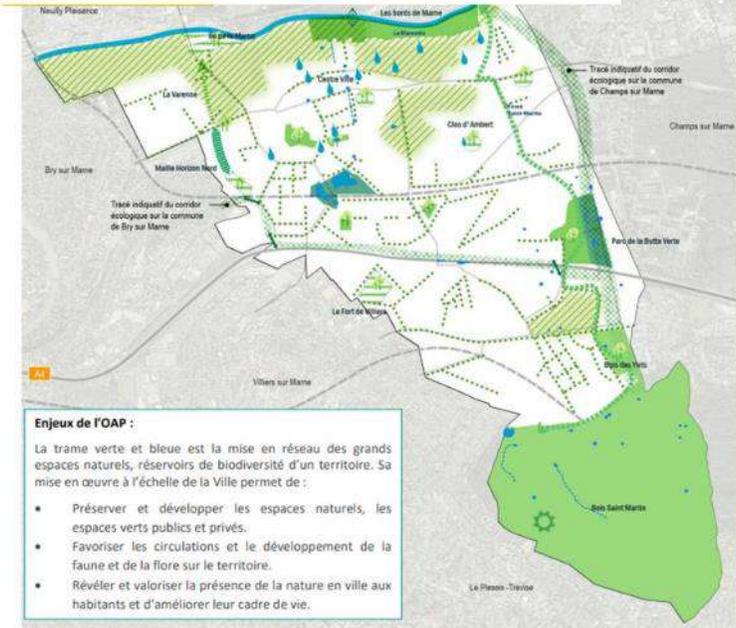


PLU de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis, 93) – Approuvé en 2017 et modifié en 2019

OAP thématique Trame verte et bleue

LEGENDE

	Préserver les grands espaces boisés du territoire		Prolonger le Parc de Maille-Horizon Nord par la création d'un espace public central		Préserver les alignements d'arbres
	Réaménager les grands parcs		Chemin des parcs du département		Maintenir les plans d'eau
	Maintenir les espaces verts publics urbains		Ouvrir une partie du bois Saint-Martin au public dans le respect de l'arrêté de biotope		Valoriser les sources
	Créer de nouveaux espaces verts publics		Principe de liaison piétonne vers le parc départemental de la Haute-Île		Préserver les cours d'eau non pérennes
	Principe de liaison verte future vers la Marne		Maintenir ou restaurer les corridors écologiques et traiter les obstacles existants		Valoriser les bords de Marne
	Protéger les coeurs d'îlots verts				



Enjeux de l'OAP :

La trame verte et bleue est la mise en réseau des grands espaces naturels, réservoirs de biodiversité d'un territoire. Sa mise en œuvre à l'échelle de la Ville permet de :

- Préserver et développer les espaces naturels, les espaces verts publics et privés.
- Favoriser les circulations et le développement de la faune et de la flore sur le territoire.
- Révéler et valoriser la présence de la nature en ville aux habitants et d'améliorer leur cadre de vie.

Référence :

Voir PLU de Noisy-le-Grand, OAP, p. 15



Au total, TURBEAU c'est :

- Plus d'une 100aine de pages de contenu
- Des ressources thématiques et transversales
- Des exemples concrets de rédaction et de bonnes pratiques

Pour retrouver **TURBEau** rendez-vous sur :

www.turbeau.eau-seine-normandie.fr

Organisation d'un webinaire dédié à **TURBEau
Septembre 2024 ?**

Contacts :

Plateforme TURBEAU : turbeau@aesn.fr

Sarah FEUILLETTE, Responsable du service planification, évaluation et prospective (SPEP) feuillette.sarah@aesn.fr

Aurélie JANNE, Chargée de projets politique territoriale spécialisée (SPEP) janne.aurelie@aesn.fr

Quentin DUVAL, Chargé de projet Eau et Urbanisme spécialisé (SPEP) duval.quentin@aesn.fr

TURBEau



3- PERSPECTIVES

- **Eau et urbanisme**

Présentation de l'outil TURBEau - *AESN*

Témoignage de Bois-Guillaume

- **Eaux non conventionnelles**

Actualités et cadre réglementaire - *DDTM*

Témoignage de la Communauté de Communes Terroir de Caux



3- PERSPECTIVES

- **Eau et urbanisme**

Présentation de l'outil TURBEau - *AESN*

Témoignage de Bois-Guillaume

- **Eaux non conventionnelles**

Actualités et cadre réglementaire - *DDTM*

Témoignage de la Communauté de Communes Terroir de Caux



Les Eaux Non Conventionnelles (ENC)

- Plan eau présenté le 30 mars 2023
- Cadre réglementaire simplifié concernant :
 - Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) des stations d'épuration des eaux usées (STEU)
 - Eaux impropres à la consommation humaine (EICH)
 - Eaux non conventionnelles en agro alimentaire



- Objectifs :
 - Optimiser nos usages de l'eau
 - Accompagner les mesures de sobriété par des actions mobilisant tous les acteurs et encourageant la coopération ou la complémentarité des solutions de recours aux ENC



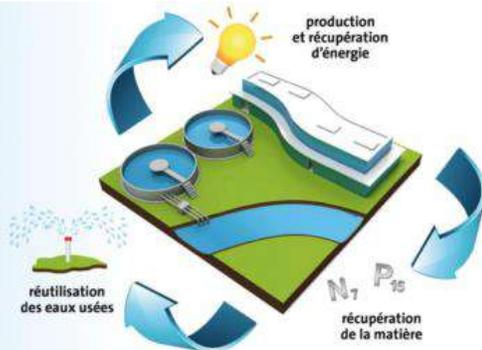


Réutilisation des Eaux Usées Traitées (stations d'épuration)



- **Décret** n° 2023-835 du 29 août 2023
 - relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des **eaux de pluie et des eaux usées traitées**
- **Arrêtés**
 - Dossier de demande **d'autorisation d'utilisation des eaux traitées** (arrêté du 28 juillet 2022)
 - **Conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts** (arrêté du 14 décembre 2023)
 - **Usages et conditions d'utilisation des eaux usées traitées (EUT) pour l'irrigation des cultures** (arrêté du 18 décembre 2023)

La station d'épuration devient une véritable usine de valorisation des eaux usées. Dans l'ère de l'économie circulaire !



En attente, arrêté concernant les conditions d'utilisation des EUT pour les espaces publics (voiries)



Eaux impropres à la consommation humaine (EICH)

Projets de décret et d'arrêté

- **Procédure administrative simplifiée = régime de **déclaration** (préfet).**
- **Établissements scolaires et accueillant un public sensible = **autorisation** préfectorale.**
- **Codification des dispositions existantes de l'arrêté du 21 août 2008 (abrogation prévue).**
- **Possibilité d'expérimentation pour certains usages où la connaissance scientifique n'est pas suffisante pour définir un cadre.**

Les usages :

- **le lavage des sols intérieurs, du linge,**
- **l'alimentation de fontaines décoratives,**
- **l'évacuation des excréta,**
- **le nettoyage des surfaces extérieures, dont le lavage des véhicules lorsqu'il est réalisé exclusivement au domicile,**
- **l'arrosage des jardins potagers, l'arrosage des espaces verts à l'échelle des bâtiments, dont les toitures et murs végétalisés.**



Eaux impropres à la consommation humaine = eaux de pluies, eaux douces, eaux de puits et forage, eaux grises, eaux de piscines, mélanges d'eaux impropres.



Eaux de process dans l'industrie alimentaire



Exigences minimales de qualité des eaux brutes et eaux recyclées pour chaque usage

=> Arrêté ministériel (en attente de parution)

Guides de bonne pratique d'hygiène établis pour chaque filière du secteur alimentaire.

Eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire (décret du 24 janvier 2024) : Eaux recyclées issues de matières, eaux de processus recyclées pour :

- la préparation, transformation et conservation de toutes les denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine
- le nettoyage des locaux, installations et équipements.

➤ **Interdit l'utilisation de ces eaux réutilisées comme ingrédient**

➤ **Détermine des eaux à exclure et les conditions des stockage et de distribution.**

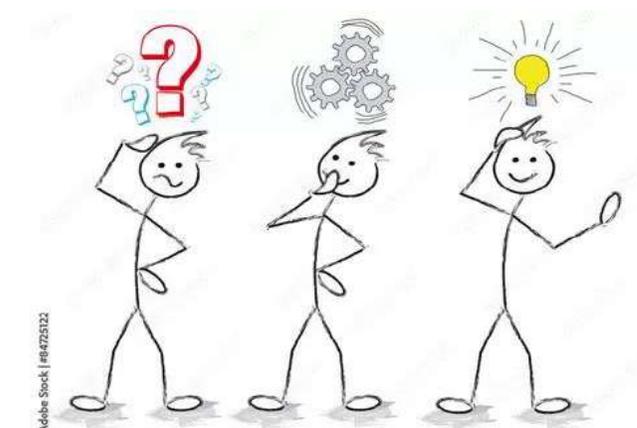
➤ **Dispositions différentes :**

- ***EUT recyclées*** : autorisation du préfet, dossier de demande, qualité et surveillance, utilisation au sein de la même entreprise et sur le même site.
- ***Eaux recyclées de matières premières et eaux de processus recyclées*** : plan de maîtrise sanitaire et déclaration au préfet.



Recommandations

- Le recours aux ENC doit être intégrée dans le cadre d'une **réflexion générale sur la gestion de l'eau** à l'échelle du territoire, en tenant compte de la sensibilité des populations et des milieux du territoire, dans une approche prospective intégrant les enjeux du changement climatique (CEREMA).
- Importance d'inscrire la REUT dans un **projet territorial de gestion durable de l'eau**.
- Si l'ensemble du territoire dispose d'un potentiel de REUT, les **enjeux ne sont pas les mêmes partout**.
- Analyse **risques / opportunités**





Ressources et sites utiles



Appel à projet 2024

Accompagner des collectivités littorales pour lancer des projets REUT

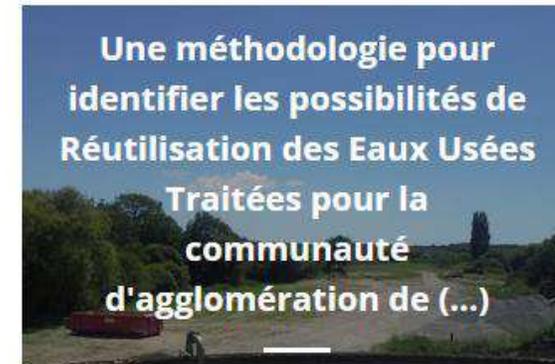


PUBLICATIONS

Adaptation au changement climatique

Un premier panorama de la réutilisation des eaux usées traitées en France

Publié le 15/07/2020





3- PERSPECTIVES

- **Eau et urbanisme**

Présentation de l'outil TURBEau - *AESN*

Témoignage de Bois-Guillaume

- **Eaux non conventionnelles**

Actualités et cadre réglementaire - *DDTM*

Témoignage de la Communauté de Communes Terroir de Caux



Échanges avec la salle



4- POLITIQUE DEPARTEMENTALE

- Eau et milieux aquatiques :
Politiques départementales en évolution
- Eau potable :
Etude de définition d'un plan départemental de l'eau

Eau et milieux aquatiques en Seine-Maritime

EAU POTABLE

58 maîtres d'ouvrage Dont 9 EPCI-FP

228 captages

~14 000 km de canalisations

Rendement du réseau de 76%

99 millions de m³ prélevés

100% en eau souterraine

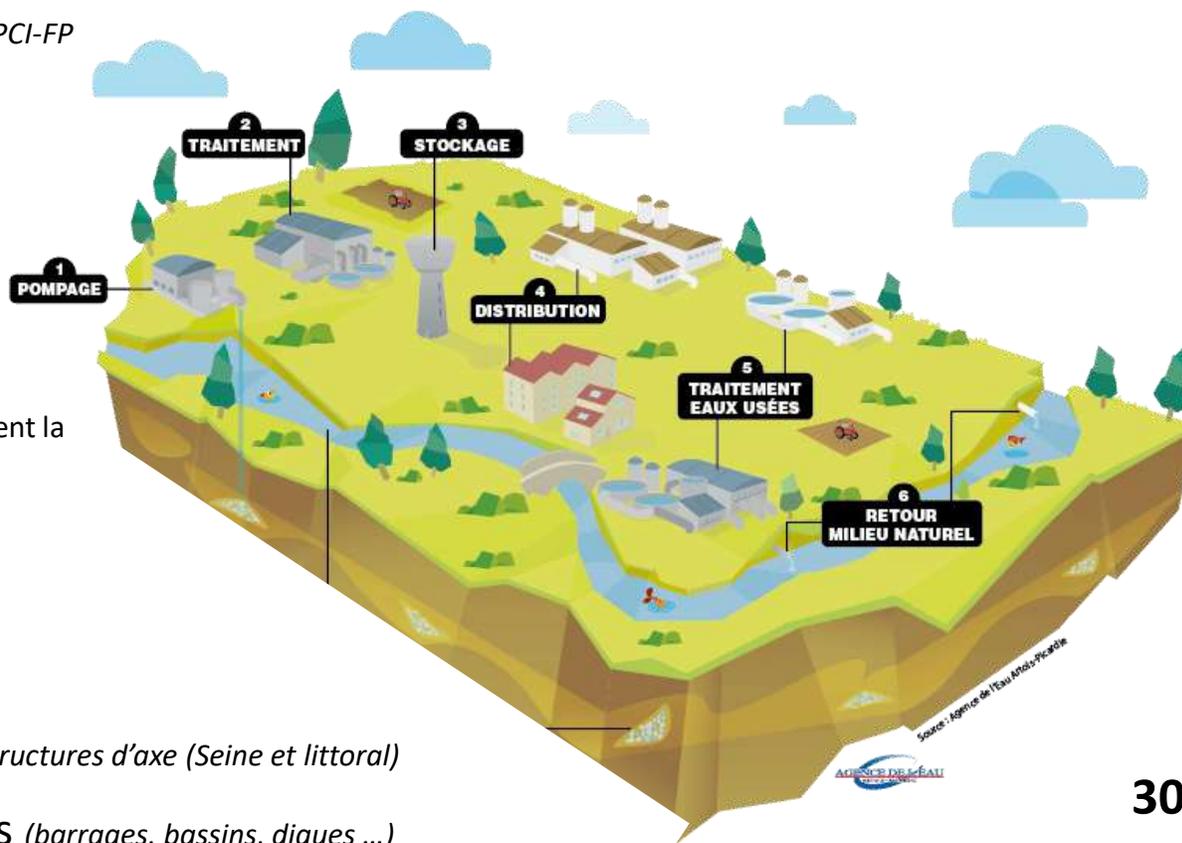
32 unités de traitement dont 94% traitent la turbidité, 41% les pesticides, 10% les nitrates

INONDATION

22 maîtres d'ouvrage Dont 2 structures d'axe (Seine et littoral)

~1 300 ouvrages structurants (barrages, bassins, digues ...)

~1 500 aménagements d'hydraulique douce (fascine, noues, mares ...)



ASSAINISSEMENT

53 maîtres d'ouvrage Dont 9 EPCI-FP

295 stations d'épuration

*~190 communes exclusivement en ANC
10 stations rejettent en mer*

>10 000 km de canalisations

~40 réseaux de collecte **unitaires**
ou mixtes

~ 20 000 tonnes de boues
produites par an

RIVIERES

17 maîtres d'ouvrage Dont 2 EPCI-FP

30 cours d'eau principaux (hors Seine)

~1 200 km avec leurs affluents

105 stations d'épuration rejettent en **cours d'eau**



Eau et milieux aquatiques : des politiques départementales en évolution

Politique volontariste depuis près de 30 ans - Plus de 5 M€ attribués chaque année

EAUX PLUVIALES INONDATIONS



- Récupération des eaux de pluie des bâtiments publics
- Culture du risque, diagnostics de vulnérabilité
- Schémas de gestion des eaux pluviales...

COURS D'EAU ZONES HUMIDES



- Gestion des zones humides
- Continuité écologique des cours d'eau
- Plans de gestion et de valorisation pour la mise en œuvre d'un espace naturel sensible...

ASSAINISSEMENT EAUX LITTORALES



- Réhabilitation de stations d'épuration
- Réseaux de transfert, réseaux impactant le milieu
- Etudes d'aide à la décision
- Dispositifs d'assainissement non collectif...

EAU POTABLE



- Protection des captages
- Zéro phyto sur les espaces publics
- Canalisations ayant un impact sanitaire
- Etudes d'aide à la décision
- Création d'unité de traitement de l'eau...

Partenariats forts



SYNDICAT MIXTE DU
LITTORAL
DE LA SEINE-MARITIME



AREAS

MIRSPAA
Mission Interdépartementale pour la
Régulation des Sites Productifs de
l'Élevage et de l'Agriculture



*Structures compétentes, associations,
Services de l'Etat, ARS, AESN, OFB,
etc.*

Eau et milieux aquatiques : des politiques départementales en évolution

- Dérèglement climatique
- Évolutions réglementaires
- Évolutions de la gouvernance
- Contexte social et économique



QUALITE



QUANTITE



RESTAURATION DES
MILIEUX NATURELS



CRISES et RESILIENCE



STRATEGIE et
CONNAISSANCE

Nouveaux défis
à relever

PROJETS et DEMARCHES à encourager

- Continuités écologiques
- Reconquête des zones humides
- Culture du risque
- Réduction des pollutions
- Economies d'eau
- Infiltration des eaux pluviales...

MOYENS et LEVIERS à développer

- Partager les connaissances
- Mettre en relation les acteurs
- Mener des études prospectives
- Faciliter les démarches et la mise en œuvre des projets...

Inclus dans la feuille de route du





Politique de l'eau

Nouvelles aides financières et techniques

ECONOMIES D'EAU

Communes et groupements de communes

- Aides aux études et investissements nécessaires à la réalisation d'économies d'eau
- Facilitation de l'accès aux diagnostics des consommations d'eau

INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

Communes et groupements de communes

- Aides aux projets permettant la gestion à la source des eaux pluviales

Particuliers

- Aides à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Structures compétentes

- Relèvement des conditions de ressources, des plafonds de dépenses éligibles, élargissement des bénéficiaires
- Aides aux projets innovants
- Aides à la sensibilisation des abonnés
- Aides au suivi des fuites sur les réseaux d'eau potable...

Pour en savoir plus : <https://www.seinemaritime.fr/direnv/>



Politique de l'eau

Renforcement de la dynamique territoriale et exemplarité

Sensibilisation du grand public

Partenariats universitaires et scientifiques

Animation départementale et partenariale forte au service des collectivités

Observatoire de l'eau

Exemplarité du Département

Etude de définition d'un plan départemental de l'eau

- Economies d'eau et tarification progressive de l'eau;
- Gestion à la source des eaux pluviales;
- Réduction des substances dangereuses dans l'eau et incitation à la mise en place des plans d'actions;
- Culture du risque inondation;
- Sensibilisation à la transition écologique et énergétique par le déploiement de la fresque du climat et d'ateliers sobriété...

- Réduction des consommations en eau
- Récupération des eaux de pluie
- Désimperméabilisation des cours de collèges...



Etude de définition d'un plan départemental de l'eau

VISION DEPARTEMENTALE PARTAGEE DE LA SITUATION ACTUELLE ET À VENIR

OBJECTIFS



ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE ET **PRIORITES COLLECTIVES**

RESTITUTIONS



PARTAGE

D'un outils
structuré d'accès
aux données
(observatoire)

CONNAISSANCE

Des problèmes
actuels et à venir
(horizon 2050)

ACTIONS

prioritaires à
mener et leviers
à activer



Etude de définition d'un plan départemental de l'eau

METHODE

2024

9 mois

Phase 1

- **Etat des lieux d'envergure départementale** => forces et fragilités actuelles relatives à l'alimentation en eau potable en Seine-Maritime.

6 mois

Phase 2

- **Identification des besoins majeurs du territoire à moyen (10 ans) et long termes (30 ans)** au vu des impacts prévisibles du changement climatique, des évolutions à venir et des fragilités locales éventuelles

5 mois

Phase 3

- **Définition du plan départemental de l'eau** : plan stratégique de démarches, d'actions à réaliser et de leviers à activer.

2025

CONCERTATION

Sept-oct 2024

1^{ER} temps de concertation avec les structures compétentes

Coconstruction
Partage
Besoins
Intérêt
Méthode
Attentes
Priorités
Réussite
Livrables
Réflexion



CALIA CONSEIL



Ecodecision
conseil en environnement





Comité départemental de l'eau

15 mars 2024

*Pour une stratégie collective
d'anticipation, de gestion et de préservation de la ressource*



Bertrand BELLANGER
Président du Département
de la Seine-Maritime

Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime